

Sainte-Croix



*conseil communal

PROCES-VERBAL

Séance ordinaire
du 23 juin 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil communal du 23 juin 2025

Présidence : M. Patrice Bez
Secrétaire : Mme Mary-Claire André Mollet
Scrutateurs : M. Grégoire Pomey, M. Stéphane Cornuz
Huissière : Mme Janique Ferrari

Le Conseil communal a été régulièrement convoqué le 20 mai 2025 pour le

lundi 23 juin 2025 à 20h00
à la salle communale

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Démission(s) - Assermentation(s)
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2025
4. Communications du bureau du Conseil
5. Communications municipales
6. Nomination du bureau 2025-2026
7. Nomination de la commission de gestion 2025

Rapports des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :

8. **No 25-05** Rapport de la commission chargée de l'examen du rapport-préavis no 25-05 Crédit pour la mise à jour du Plan d'affectation communal (PACOM) – Septième étape
9. **No 25-06** (Demande de crédit pour la rénovation de la piscine publique des Replans et la création d'un parc d'activités 4 saisons)
10. **No 25-07** PDDE / Prospection hydrogéologique – Etape 3
11. **No 25-08** Adhésion à l'association intercommunale du SDISPO Plaine de l'Orbe dans le but d'une fusion avec le SDIS Sainte-Croix/Pied de la Côte
12. **No 25-09** Remplacement du camion MAN TGS et du tractopelle Volvo BL
13. Examen des comptes et de la gestion 2024
14. Interpellations, propositions, questions

Monsieur le Président

Citation

Monsieur le Syndic,

Mesdames, Messieurs les Municipaux,

Mesdames, Messieurs les conseillers communaux.

Je vous souhaite la bienvenue à ce Conseil du 23 juin 2025. Je vous invite à engager un travail collaboratif et faire preuve d'empathie et à rester ouvert aux échanges. Je vous remercie, pour le retour des commissions dans les délais.

Je tiens à féliciter les 5600 participants à la Spartan pour la 4^e année, et sous un soleil digne du Balcon du Jura. Merci aux autorités, aux services communaux et à l'office du tourisme de Ste croix. C'est un événement majeur pour notre région.

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil communal du 23 juin 2025

Je vous rappelle, lors de votre première prise de parole, je vous demanderai, de bien parler en face du micro et de vous présenter. Merci aussi d'adapter si besoin le micro pour qu'on puisse comprendre vos interventions. Je passe sans plus attendre la parole à notre secrétaire pour l'appel, après vous rappeler les principes suivants :

- Vous répondez par « présent », à l'appel de votre nom
- Vous ne confirmez votre présence par l'activation de la zapette qu'à l'appel de votre nom ;
- Vous annoncez immédiatement, si votre numéro ne s'est pas activé à l'écran.

Fin de citation

1. Appel

Sont présentes et présents :

M. le Syndic Yvan Pahud, Mesdames les Municipales Rachel Gueissaz et Nathalie Jaccard et MM. Les Municipaux Sylvain Fasola et Lionel-Numa Pesenti.

9 conseillères et conseillers sont excusé-e-s, ce qui amène à **44** les conseillères et conseillers présents.

Sont excusées et excusés :

Pour le PS/Les Verts : Ali Karaca, Thierry Luthringer, Jean-Claude Piguet

Pour le PLR/Vert Libéraux : Elena Court, Philippe Gueissaz

Pour l'UDC/Indépendants : Stefan Boegli, Stéphane Cornuz, Laurent Buchs, Tristan Merminod

Monsieur le Président

Citation

Nombre de membres présents : **44**.

Le quorum étant atteint, nous pouvons sans autre procéder aux différentes missions de l'assemblée, en commençant par l'ordre du jour qui vous a été remis de manière conforme. **Monsieur le Président** ouvre la discussion.

Monsieur le Conseiller Steve Benoit remarque qu'une interpellation a été déposée au Bureau du Conseil vendredi avant midi et que cette interpellation devrait être ajoutée à l'ordre du jour mais **Monsieur le Président** répond que cette interpellation est comprise dans le point 14 qui se nomme « interpellations, propositions et questions ».

La discussion n'étant plus demandée, il clôture le débat et soumet au vote par zapette l'ordre du jour qui est accepté à **43** oui.

Fin de citation

2. Assermentations

Monsieur le Président donne la parole au chef du groupe PS / Les verts, Monsieur Pierre-Alain Gerber :

Proposition : Madame Zoé Vuilleumier et Madame Cindy Joliat Paillard (voix de parrainage validées par le Greffe municipal). Monsieur le Président demande s'il y a d'autres démission ou assermentation, ce qui n'est pas le cas.

Monsieur le Président invite Mesdames Zoé Vuilleumier et Cindy Joliat Paillard à venir prêter serment.

L'assemblée se lève et Mesdames Zoé Vuilleumier et Cindy Joliat Paillard prêtent serment et prennent place au sein du Conseil communal sous l'acclamation du Cénacle.

Le nombre de conseillères et conseillers passe dès lors de 44 à **46** membres présents.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2025

Monsieur le Président

Citation

Vous avez tous reçu le procès-verbal de la séance du 17 mars 2025, j'ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, je ferme le débat et vous invite à accepter le procès-verbal du 17 mars 2025, au moyen de votre zapette.

Le procès-verbal est adopté à **45** oui.

Fin de citation

4. Communications du bureau du Conseil

Monsieur le Président

Citation

Sortie du Conseil communal : Je vous remercie pour votre présence pour cette magnifique journée.

Live et vidéo du conseil : Concernant les statistiques pour la diffusion du Conseil sur le net, jusqu'à 150 personnes visionnent les vidéos en replay. Le direct ne fonctionne pas forcément de manière synchronisée pendant le Conseil et le son est souvent assez mauvais (les gens ne parlent pas devant le micro).

Le prochain Bureau du Conseil devra valider la reconduction de la vidéo par HStudio. Proposition de convoquer Jordan Hertig de HStudio pour discuter de la qualité de l'audio et de la vidéo.

Questionnement sur qui s'occupe du site de la Commune de Ste-Croix ? La vidéo du Conseil communal de mars 2025 manque (également sur le site de HStudio).

Fin de citation

5. Communications municipales

1. Ressources humaines

La Municipalité a préavisé favorablement à l'engagement de :

- Mme Virginie Marques-Schlaepfer en qualité de boursière, avec effet au 1er août 2025.
Licenciée en sciences économiques à l'Université de Neuchâtel, Mme Marques-Schlaepfer a travaillé en tant que réviseuse et a occupé plusieurs postes à responsabilité dans la comptabilité, avant d'être nommée directrice financière d'un groupe romand. Notre nouvelle collaboratrice est également Présidente du Conseil de Fondation de prévoyance du groupe, nous lui souhaitons la bienvenue et beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions.

La Municipalité a pris acte de l'arrêt des activités de :

- Mme Mathilde André, adjointe à la bourse communale, pour le 31 août 2025.
- M. Michaël Mollet, concierge au secteur des bâtiments, pour le 31 juillet 2025.

Nous tenons à les remercier pour leur travail et souhaitons plein succès pour la suite de leurs activités.

2. Naturalisation

Durant la période écoulée, nous avons traité :

- 2 demandes de naturalisation.

3. RC 254 Vuiteboeuf - Sainte-Croix

Nous rappelons que la RC 254 sera fermée du 23 juin au 24 août entre Sainte-Croix et Vuiteboeuf afin de réaliser les travaux d'excavation des parois rocheuses. Une déviation sera mise en place pour les automobilistes via Mauborget. L'accès aux riverains est garanti pendant toute la durée des travaux. La page internet www.vd.ch/rc254 fournit tout au long des travaux des informations sur l'évolution du chantier.

Afin d'offrir une alternative de mobilité efficace, économique et durable durant cette période, le Canton de Vaud, en collaboration avec l'entreprise TRAVYS, proposera une offre permettant de circuler en train à prix avantageux de et vers Sainte-Croix, grâce à des rabais octroyés allant jusqu'à Chf 5.80 en plein tarif ou jusqu'à Chf 1.90 en demi-tarif. Disponible sur l'application FAIRTIQ, cette offre permettra concrètement de voyager :

- Entre Sainte-Croix et Six-Fontaines/Baulmes/Vuiteboeuf pour un tarif unique de Chf 2.-par trajet, en 2e classe.
- Entre Sainte-Croix et Yverdon-les-Bains pour un tarif de Chf 3.90 (demi-tarif) ou de Chf 5.80 (plein tarif) par trajet, en 2e classe. A noter que ce billet inclut également le trajet sur le réseau urbain d'Yverdon-les-Bains (zone 40).

Afin de faciliter l'accès aux transports publics, TRAVYS mettra également à disposition, durant cette période uniquement et dans la limite des places disponibles, des places de stationnement gratuites dans les gares et haltes de Vuiteboeuf, Baulmes, Six-Fontaines. Infos : www.travys.ch/rabais-canton-de-vaud

4. Spartan Race

Les vendredi 13 et samedi 14 juin, la région a accueilli la 3ème édition de la Spartan Race sous un soleil radieux. Plus de 5'000 coureurs venus de Suisse et d'Europe ont foulé les sentiers de la région pour les différentes courses.

Grande nouveauté cette année : la Night Sprint, une course nocturne inédite, a réuni plus de 900 participants. L'ambiance festive était assurée grâce à un concert en plein air et une raclette party, organisée en partenariat avec la fromagerie Tyrude. Avec une fréquentation en hausse, cette édition confirme le succès de l'évènement, qui reviendra en 2026 avec le même format les 12 et 13 juin.

5. Arnaque aux faux policiers

La Police cantonale souhaite mettre en garde contre une arnaque qui cible en particulier les séniors de la région : *l'arnaque aux faux policiers*. Cette escroquerie tourne dans notre région depuis plusieurs mois et les cas signalés à la police sont de plus en plus nombreux. De quoi s'agit-il ? Les victimes, principalement des personnes âgées, sont contactées téléphoniquement par des hommes ou des femmes, parlant parfaitement français et qui se font passer pour des policiers (parfois pour des assureurs ou des banquiers). Ces personnes annoncent un problème sur la carte bancaire de la victime ou un retrait d'argent suspect sur son compte en banque. Afin de régler ce problème, ils annoncent qu'un policier va passer dans quelques minutes au domicile, afin de récupérer les cartes bancaires – et parfois des objets de valeur – pour les mettre en lieu sûr. Il s'agit d'une tentative d'escroquerie. La police ne se rend jamais chez des particuliers pour récupérer des biens, des cartes bancaires ou de l'argent. La police rappelle les conseils de prudence suivants : appeler le 117 ou votre banque en cas de doute; ne donner aucune information personnelle ou bancaire à quiconque vous contacte par téléphone; ne jamais remettre vos cartes bancaires (coupées ou non), ni votre code secret à un inconnu; raccrocher si vous avez un doute sur l'appelant. Ne surtout pas rappeler en appuyant sur la touche de répétition du numéro; transmettre cette information à votre entourage. Pour obtenir davantage d'information, vous pouvez contacter l'administration communale ou le poste de police le plus proche. Toutes les informations utiles se trouvent sur www.votrepolice.ch.

6. Foyer EVAM de La Grange

La Municipalité a pris connaissance de la réponse de Mme Isabelle Moret, Conseillère d'Etat, Cheffe du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine, aux habitants de la Grand'Rue à L'Auberson suite à leur courrier en lien avec le Foyer EVAM de La Grange. Les autorités cantonales sont conscientes de la répartition inégale des bénéficiaires de l'EVAM entre les communes. Mme Moret a accordé à la commune de Sainte-Croix qui accueille plus de bénéficiaires que la moyenne vaudoise de demander que l'EVAM ne finance plus de nouveaux baux privés sur le territoire, dès janvier 2025. L'EVAM a pris les mesures nécessaires suite aux événements qui se sont déroulés le 29 septembre 2024 et en août 2024. S'agissant des préoccupations concernant les transports publics, l'EVAM a mis en place, en mai 2024, un accompagnement systématique par un adulte dans le bus scolaire.

7. Contrôleur des champignons

La Municipalité a pris note de la démission de M. Raymond Gamy qui effectuait le contrôle des champignons. Des recherches sont actuellement menées afin de maintenir cette prestation à la population, une nouvelle personne devrait être trouvée pour cet automne.

8. Informations sur les projets en cours

➤ Préavis 21-17 – Crédit d'étude pour la nouvelle station d'épuration de la Villette :

La mise à l'enquête est en cours depuis le 17 mai et va se terminer le 15 juin 2025. Un préavis pour la demande du crédit de construction sera à l'ordre du jour au Conseil communal du 15 décembre 2025.

9. Réponses aux questions du Conseil communal du 17 mars 2025

Questions de M. Steve Benoit concernant la déchetterie communale

1) L'analyse d'autres sites de tri et de revalorisation, afin d'augmenter les moyens à disposition pour un tri supplémentaire, telles que pour les emballages alimentaires plastiques, pour les bouteilles de lait ou de lessives,

les pots plastiques contenant les arbres qui vont arriver avec le printemps.

2) Si la possibilité n'est plus donnée aux particuliers d'utiliser la benne du petit incinéable, nous devons pouvoir leurs donner la possibilité de recycler un maximum de déchets, sans avoir obligatoirement besoin de recourir à un nombre considérable de sacs STRID, supplémentaires, réduisant par là-même leur pouvoir d'achat.

Réponse :

La benne à petits incinérables de la déchèterie n'a jamais eu vocation à récupérer les emballages plastiques ménagers. Elle est destinée à recevoir les incinérables des entreprises, à qui ils sont facturés au volume. Le fait que le couvercle de la benne restait ouvert laissait penser à tort que l'on pouvait y déposer les emballages plastiques des déchets ménagers. Les emballages plastiques ménagers doivent soit être retournés dans les commerces, soit être mis dans un sac taxé. La filière de traitement des déchets de cette benne est la même que celle des sacs taxés, l'usine d'incinération. Il ne s'agit donc pas d'une filière de recyclage. La couverture des coûts liés au traitement des déchets étant insuffisante dans notre commune, nous ne pouvons laisser aux frais généraux les plus de 10 tonnes déposées mensuellement dans cette benne. Concernant les projets visant au recyclage des matières plastiques tel que le système LEO, nous les suivons de près. Cependant nous restons prudents, car il n'est pas souhaitable d'augmenter les prestations communales pour la récolte de ces plastiques alors qu'il est de la responsabilité des commerces émetteurs d'y remédier (cf. motion Dobler adoptée par le Conseil des Etats).

3) Le remplacement des panneaux signalétiques actuels, par des panneaux actualisés, reprenant en détail les différents articles qui peuvent ou ne peuvent pas entrer dans les différents contenants.

Réponse reprise des voeux de la Commission de gestion :

Une signalétique a été posée sur l'ensemble des points de collecte de la déchèterie, en collaboration avec la STRID. Nous veillerons à appliquer également ce même type de signalétique aux Ecopoints.

4) La formation continue des employés communaux qui sont et seront amenés à travailler sur le site des déchèteries communales ou des points de collecte, afin de pouvoir répondre simplement et efficacement aux questions de nos citoyens, liées aux déchets. Réponse reprise des voeux de la Commission de gestion : Une formation commune sera dispensée à l'ensemble du personnel en charge de la gestion des déchets, ceci afin de transmettre les informations de façon uniforme à la population.

Question de M. Michaël Mollet pour du parage sur une parcelle privée à la Rue de la Sagne

La Municipalité n'est pas compétente pour agir concernant le parage sur un fond privé. C'est au propriétaire de faire le nécessaire par une mise à ban si cela est souhaité.

Question de Mme Marion Tanner sur l'imperméabilisation du sol

Les événements récents nous rappellent l'importance de concevoir une urbanisation plus résiliente et respectueuse du cycle naturel de l'eau. C'est pourquoi, dans chaque projet d'urbanisation communale, cette question est systématiquement prise en compte. Nous faisons tout notre possible pour éviter l'imperméabilisation de nouvelles surfaces. Lorsque les conditions techniques et urbanistiques le permettent, nous cherchons également à désimperméabiliser certaines zones déjà construites, en particulier dans les espaces publics. Il faut toutefois souligner que certaines contraintes, notamment liées au déneigement - comme pour les places de parking ou les accès routiers - doivent aussi être prises en considération. Par ailleurs, nous intégrons progressivement la possibilité d'implanter de nouvelles zones d'ombrage dans le but de réduire les effets d'îlots de chaleur et d'améliorer la qualité de vie.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Monsieur le Conseiller Pierre-Alain Gerber remarque qu'un courriel a été adressé le 5 juin 2025 au Président du Conseil Communal et au Bureau du Conseil de la part de Monsieur le Conseiller Thierry Luthringer qui informait qu'il renonçait à la présidence du Conseil communal en raison de contraintes liées à son emploi et pour des raisons familiales. Il souhaite que ce courriel puisse être lu aux Conseillères et Conseillers

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil communal du 23 juin 2025

communaux afin d'avoir l'information complète avant toute autre démarche concernant le renouvellement du Bureau.

Monsieur le Président répond qu'il n'avait pas prévu de lire le courriel mais invite **Monsieur le Conseiller Pierre-Alain Gerber** à le lire devant l'assemblée du Conseil communal.

Citation

Je profite de ce message pour vous confirmer mon absence au prochain Conseil. Je vous remercie d'excuser mon absence. J'en profite aussi pour vous confirmer que je démissionne de ma fonction de président du Conseil communal pour 2025-2026. En effet, je serai souvent absent l'année prochaine car je vais visiter ma fille en Nouvelle Zélande et je ferai une formation en Suisse alémanique qui me feront manquer plusieurs CC. De ce fait, il ne me paraît pas pertinent et respectueux de conserver cette mission alors qu'un Président du CC doit assurer une présence régulière non seulement lors des Conseil communaux mais aussi pour diverses manifestations et besoins de représentations. Dès lors, le PS Les Verts vous proposera prochainement une personne qui assumera ce rôle.

J'ai pris plaisir à participer à ces quelques bureaux et je me réjouissais d'assumer ce rôle. Merci d'entériner cette information. Je mets Pierre-Alain en copie comme Président du groupe socialiste qui est informé de ma décision.

Fin de citation

Monsieur le Président

Citation

Les communications municipales vous étant parvenues, je vous demande si l'une ou l'un d'entre vous, avec le soutien de 5 autres membres (art.54) en demande la lecture ? Si tel n'est pas le cas, la municipalité a-t-elle des compléments d'information ou souhaite apporter des modifications.

Fin de citation

Madame la Conseillère Isabelle Bandi

Citation

Est-ce qu'il est actuellement prévu que les entreprises reprennent les déchets qu'elles produisent comme les emballages plastiques autres que PET, bidon de lessive ou bouteille de lait comme maintenant. Merci de votre réponse.

Fin de citation

Monsieur le Syndic Yvan Pahud répond en concertation avec Madame la Municipale Nathalie Jaccard en charge des déchets que la Municipalité a reçu cet après-midi sur leur demande une information de la part de la STRID dont Sainte-Croix fait partie. Il peut confirmer que les magasins ont l'obligation de reprendre tous les appareils électriques, piles, câbles électriques, PC's, bureautique, écrans, natels, tablettes, bouteilles PET, canettes alu, tous les déchets spéciaux de ménage, y compris peinture, produits sanitaires, etc mais n'ont pas encore l'obligation de reprendre les plastiques. Une motion a été acceptée au Conseil national et au Conseil des Etats qui va obliger les commerces de reprendre tous les déchets lorsqu'ils vendent un produit mais cette motion doit encore être mise en place par le Conseil fédéral donc il va peut-être se passer encore un peu de temps. Le projet va être prochainement en consultation et on espère qu'avec cette mesure les commerces reprennent toutes les barquettes alimentaires qu'elles génèrent, ce qui devrait réduire le tonnage que la population paie par le biais de la taxe forfaitaire ou par le biais de la taxe au sac. La parole n'étant plus demandée **Monsieur le Président** clôture la discussion.

6. Nomination du Bureau 2025-2026

Monsieur le Président

Citation

Nous devons élire le bureau du conseil 2025-2026, conformément au règlement du Conseil communal.

Art. 11.- Le conseil nomme chaque année dans son sein :

- a) un président ;
- b) un ou deux vice-présidents ;
- c) deux scrutateurs et deux suppléants.

Art. 12.- Le président, le ou les vice-présidents, sont nommés au scrutin individuel secret ; les scrutateurs sont élus au scrutin de liste, leurs suppléants également. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue. En cas d'égalité de suffrages, le sort décide.

Pour les scrutateurs et scrutateurs suppléants, je demande aux chefs de groupes de présenter leurs conseillers. Monsieur le Conseiller Steve Benoit propose le Scrutateur UDC/Ind 1: Monsieur le Conseiller Stéphane Cornuz et comme Scrutateur Suppléant UDC 2 : Monsieur le Conseiller Michaël Mollet.

Monsieur le Conseiller Pierre-Alain Gerber propose le Scrutateur PS/LV 2: Monsieur le Conseiller Grégoire Pomey.

Monsieur le Conseiller Dylan Breitler propose la Scrutatrice Suppléante PLR/VL 1: Madame la Conseillère Nicole Frossard

Pour la 1^{ère} vice-présidence, Monsieur le Conseiller Dylan Breitler propose Monsieur le Conseiller Eric Vuissoz.

Pour la 2^{ème} vice-présidence Monsieur le Conseiller Pierre-Alain Gerber propose Madame la Conseillère Stéphanie Bassi.

Pour la présidence PS/LV du Conseil communal, Monsieur le Conseiller Pierre-Alain Gerber propose Madame la Conseillère Cindy Joliat Paillard.

Monsieur le Conseiller Pierre-Alain Gerber

Citation

Madame Joliat connaît bien notre Conseil pour y avoir siégé lors d'une précédente législature. Elle est spécialisée en gestion, droit et comptabilité et a exercé des fonctions de conduite et de représentation tant au niveau cantonal que fédéral. Elle est également juge-asseuse auprès du Tribunal. Nous sommes convaincus que son expérience et ses compétences seront un atout pour assumer cette fonction.

Fin de citation

Monsieur le Président

Citation

Le Bureau a été proposé, est-ce que nous votons à main levée ou est-ce que nous votons par bulletin secret ?

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Steve Benoit

Citation

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, au vu de l'annonce de la lecture du mail de Monsieur le Conseiller Thierry Luthringer et au vu de l'annonce de la candidature de Madame Cindy Joliat, nous demandons une suspension de la séance du Conseil communal de 10 minutes. **Monsieur le Président** accorde cette interruption.

Après cette suspension de la séance du Conseil communal, **Monsieur le Conseiller Steve Benoit** demande le vote à bulletin secret au nom du groupe UDC/Ind.

Fin de citation

Monsieur le Président demande si 5 personnes suivent cette demande, ce qui est le cas. L'assemblée vote à bulletin secret concernant les candidat-es à la Présidence, à la 1^{ère} et à la 2^{ème} Vice-Présidence.

Monsieur le Conseiller Eric Jutzet-Bassi demande à Monsieur le Président des précisions sur la manière de procéder pour le vote à bulletin secret et s'il y aurait d'autres candidat-es, **Monsieur le Président** lui répond qu'il n'y a pas d'autre candidat-e et qu'il s'agit d'écrire soit le nom du ou de la candidat-e proposé-e soit de laisser blanc, ce qui compterait pour un « non ».

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil communal du 23 juin 2025

Monsieur le Président demande le vote à bulletin secret pour la 2^{ème} Vice-Présidence pour laquelle la seule candidate est **Stéphanie Bassi** qui est élue à la majorité des votes des conseillères et conseillers avec 44 voix et 1 blanc.

Monsieur le Président demande le vote à bulletin secret pour la 1^{ère} Vice-Présidence pour laquelle le seul candidat est **Eric Vuissoz** qui est élu à la majorité des votes des conseillères et conseillers avec 42 voix, 2 blancs et 1 voix éparses.

Monsieur le Président demande le vote à bulletin secret pour la Présidence pour laquelle la seule candidate est **Cindy Joliat Paillard** qui est élue à la majorité des votes des conseillères et conseillers avec 29 voix, 7 blancs et 9 voix éparses.

Le Bureau 2025-2026 est nommé ci-dessous :

PS/LV	Présidente :	Madame Cindy Joliat Paillard
PLR/VL	1 ^{er} Vice – Président :	Monsieur Eric Vuissoz
PS/LV	2 ^{ème} Vice-Présidente	Madame Stéphanie Bassi
UDC/Ind	1 ^{er} Scrutateur :	Monsieur Stéphane Cornuz
PS/LV	2 ^{ème} Scrutateur :	Monsieur Grégoire Pomey
PLR/VL	1 ^{ère} Scrutatrice suppléante :	Madame Nicole Frossard
UDC/Ind	2 ^{ème} Scrutateur suppléant :	Monsieur Michaël Mollet

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Madame la Conseillère Cindy Joliat Paillard

Citation

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et collègues,

C'est un grand honneur de me retrouver devant vous ce soir. J'ai conscience de la particularité de cette élection et d'un retour sur la scène politique après des années d'absence. Nous avons tous les mêmes objectifs : faire avancer notre commune, notre région, répondre aux besoins de nos concitoyens et construire ensemble un avenir solide et équitable. Je me réjouis de vous retrouver lors du prochain Conseil. Je vous remercie.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Michaël Mollet

Citation

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux, chères et chers collègues,

Le groupe UDC/Ind soutient la candidature du PS/LV à la Présidence du Conseil communal, il n'y a pas de soucis, nous n'avions rien contre cela mais trouvons un peu regrettable que vous présentiez une candidate qui vient d'arriver, tout cela dans un but « électoral ». Voilà. Merci.

Fin de citation

7. Nomination de la Commission de gestion 2025

Monsieur le Président demande aux chefs de groupe de proposer les membres qui y siègeront.

Pour le groupe PLR / Verts Libéraux :

Membres :	Jean-Bruno Wettstein - Rapporteur
	Dionisio Baptista
	Paulo Batista
Suppléants :	Olivier Troyon
	Olivier Guignard

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil communal du 23 juin 2025

Pour le groupe PS / Les Verts

Membres : Isabelle Dessonnaz
Dominique Hafner
Zoé Vuilleumier
Moussa Cissé

Suppléants : Marion Tanner
Basile Geiser

Pour le groupe UDC / Indépendant

Membres : Isabelle Bandi
Steve Benoit

Suppléants : Laurent Buchs
Michaël Mollet

Monsieur le Président ouvre la discussion. La discussion n'étant pas demandée, il clôture le débat et propose d'accepter la composition de la Commission de gestion 2024, telle que proposée, par acclamation.

8. Rapport de la commission chargée de l'examen du rapport-préavis no 25.05

Crédit pour la mise à jour du Plan d'affectation communal (PACom) – Septième étape

Le rapport de la commission est lu par **Monsieur le Conseiller Jean-Bruno Wettstein**, rapporteur.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis no 25-05 s'est réunie le mardi 3 juin 2025 à 19h00 à la salle de Municipalité. Elle était composée des conseillères et conseillers suivant-e-s : Isabelle Dessonnaz, Marion Tanner, Pierre Alain Gerber, Dylan Breitler, Laurent Buchs, Tristan Merminod et du rapporteur soussigné. La Municipalité était représentée par Monsieur Lionel-Numa Pesenti, Municipal, et Monsieur Jean-François Gander, chef du service de l'Urbanisme. La commission tient à remercier ces personnes pour leurs compléments d'information et la bonne maîtrise d'un dossier complexe. En préambule, la commission admet qu'il n'est pas utile d'aborder l'historique du PACom, les six étapes précédentes étant très bien résumées dans le préavis. Il est tout d'abord demandé au Municipal en charge du dossier d'évoquer les aspects politiques de ce préavis puis au chef de service d'aborder les éléments techniques de la 7ème étape du PACom. Politiquement, l'objectif est de terminer les travaux devant conduire à la version définitive du PAcom, de mettre ce plan à l'enquête publique et de finalement lever les oppositions. Techniquement, il est relevé que nous vivons dans une magnifique commune dont la zone non constructible est importante et très diversifiée. De ce fait, le Canton demande à la Commune d'intégrer de nombreux inventaires dans notre PAcom (milieux naturels, couloirs de faune, patrimoine bâti), sans compter les dangers naturels qui doivent être identifiés sur l'ensemble du territoire communal. Notons encore que les zones d'utilité publique sont intégrées dans le futur Plan et que parallèlement la Commune doit réviser son règlement d'urbanisme. A ce jour, 90% des travaux sont déjà réalisés et le dossier devrait être envoyé au Canton début juillet ou début septembre au plus tard. Le délai légal pour répondre est de trois mois, mais vu que de très nombreuses communes doivent fournir leur Plan à la même période, il faut s'attendre à recevoir une réponse dans six à neuf mois. La réponse du Canton comprendra une synthèse ainsi que des questions que la Municipalité devra traiter. Une fois ces questions traitées, la mise à l'enquête du PAcom et l'abrogation de la zone réservée sont possibles. Finalement, cette 7ème étape sera suivie des séances de conciliation devant traiter les oppositions qui ne manqueront pas de se manifester. La commission d'urbanisme sera impliquée dans cette procédure de conciliation que l'on peut considérer comme une 8ème étape. La commission, à la suite de débats constructifs et instructifs, a adopté les conclusions du préavis à l'unanimité.

CONCLUSION Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour **décide**:

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil communal du 23 juin 2025

-
- **d'autoriser** la Municipalité à poursuivre la révision du plan général d'affectation jusqu'à la préparation du dossier pour le deuxième examen préalable auprès des services cantonaux ;
 - **d'accorder** le crédit nécessaire de CHF 96'500.00. Le compte d'investissement 79000.5293 est ouvert à cet effet ;
 - **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature 2021-2026.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, **Monsieur le Président** donne lecture des conclusions du préavis 25-05. Celles-ci sont acceptées telles quelles par 44 oui et 1 abstention par vote par zapette.

9. Rapport de la commission chargée de l'examen du rapport-préavis no 25-06

(Demande de crédit pour la rénovation de la piscine publique des Replans et la création d'un parc d'activités 4 saisons)

Le rapport de la commission est lu par **Monsieur le Conseiller Steve Benoit**, rapporteur.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis no 25-06 s'est réunie le 3 juin 2025.

Elle était composée des conseillères et conseillers suivant-e-s : Michaël Mollet, Dionisio Baptista, Mathieu Büchli, Olivier Guignard, Isabelle Dessonnaz, Basile Geiser, Ludovic Heintz, Andreas Zurbrügg et du rapporteur soussigné.

La Municipalité était représentée par Yvan Pahud, Sylvain Fasola, accompagnés par Stéphane Champod et Jean-François Gander.

Vu le projet à deux avec la commune de Bullet, nous avons tenu une séance commune avec la présence des conseillères et conseillers de Bullet suivant-e-s : Olivier Chablaix (président-rapporteur), Fabienne Candaux Rey, Evelyne Thommen Coletti, Yves-Alain Prévitali, Alexandre Genoud et Patrick Aubort.

La municipalité de Bullet était représentée par Fanny Tinguely, et Patrice Jacquier.

Le président-rapporteur soussigné a ouvert la séance de commission en souhaitant la bienvenue aux conseiller-e-s communaux et aux représentants de la Municipalité de Bullet. Une première partie comprenant la présentation par les représentants des deux Municipalités et les questions des conseillères et conseillers s'est tenue en commun. Une deuxième partie comprenant les discussions et débat, ainsi que les votes s'est tenu de manière individuelle en deux endroits distincts. Une dernière partie a eu lieu en commun et comprenait la communication des résultats des votes des deux conseils.

Olivier Chablaix, président-rapporteur de Bullet souhaite la bienvenue aux membres présents et remercie la commune de Sainte-Croix pour l'accueil fait en cette soirée de préavis-piscine.

Yvan Pahud a introduit le préavis de la soirée, par la présentation d'un film tourné à la piscine, lors de la journée de présentation du projet au public. (Film disponible sur le site de la commune sous le lien : <https://www.sainte-croix.ch/actuel/video-explicative-piscine-des-replans-alti-loisirs>).

Le dossier du préavis étant relativement important et le crédit représentant un montant conséquent, les avis en début de séance sont très partagés et les questions ne tardent pas.

La première question porte sur le montant relativement important que représente la variante dite simple du projet. **Le montant minimum à investir est de l'ordre de CHF 3'850'000.- pour le maintien de l'ouverture de la piscine.** Le plus gros du budget, environ CHF 2'000'000.- est alloué au changement du système de traitement de l'eau qui est vétuste, plus aux normes et qui fait l'objet d'un sursis. En cas de refus du préavis, la piscine devra fermer.

Dans le cadre du projet global, nous demandons un développement d'explication lié à son fonctionnement et son financement. Il nous est répondu que le projet s'appuie d'une part, sur un **partenariat public – privé**, qui permettra une exploitation professionnelle de l'ensemble des infrastructures qui comprendront le

restaurant, la piscine, la tyrolienne à virages, les accros parcours, et les descentes en bouées sur piste synthétique. Les frères Gasser dont un exploite actuellement le Jump Park d'Yverdon-les-Bains, créeront en cas de validation du projet, la société Alti'loisirs Sàrl qui gèrera, dès lors, l'entier du site des Replans.

D'autre part, si le projet est validé dans sa variante 4 saisons, **il bénéficiera de subventions cantonales** qui s'appliqueront dans les deux cas à la rénovation des parkings et qui se montent à :

- CHF 2'470'000.- sur le projet comprenant la rénovation de la piscine et la construction du restaurant qui porterait le montant à charge de la commune à CHF 4'586'000.- sur un budget de CHF 7'056'000.- ;
- CHF 3'423'000.-, sur le projet global comprenant la rénovation de la piscine, la création du restaurant et du parc Alti'loisirs, qui porterait le montant à charge de la commune à CHF 6'358'000.-, dont CHF 2'032'300 sous forme de prêt alloué aux exploitants, (Alti'loisirs), ce qui représente une charge hors prêt de CHF 4'325'700.-, sur un budget de CHF 9'781'000.-.

Il est relevé lors des discussions que si le projet 4 saisons ne devait pas se faire, **la réfection des parkings devrait passer par le budget ordinaire, sans qu'aucune subvention n'intervienne** et que le coût total soit à la charge exclusive de la commune de Sainte-Croix.

Une question porte sur l'attribution des travaux auprès des entreprises de chez nous. Les montants étant conséquent, nous aimerais savoir si notre économie locale, par l'engagement d'entreprises du balcon du jura pourra bénéficier de retombées économiques. **En termes de retombées économiques** pour notre région, les entrepreneurs locaux seront en charge de 38% des travaux, 35% seront traités par des entreprises régionales et 27% par des sociétés de provenances diverses, dont un gros pourcentage concerne une entreprise allemande qui fournira les infrastructures pour l'accro parcours.

Avec le montant investi, nous posons la question quant à la prolongation de la période de fréquentation des bassins durant la journée. **Concernant la période d'ouverture de la piscine**, en tenant compte de l'installation de 442m² de panneaux solaires dont 400m² couplés à une pompe à chaleur pour le chauffage de l'eau, elle pourrait être prolongée de deux semaines en début et fin de saison estivale, qui permettrait une exploitation sur 4 mois, contre 3 actuellement. La période d'ouverture réduite actuelle est due à l'usage du gaz pour chauffer l'eau des bassins, qui représente un coût non négligeable.

Pour ce qui est du système de chauffage, nous cherchons à savoir s'il y a eu une autre réflexion que celle liée à l'usage des panneaux solaires couplés à une pompe à chaleur. En effet, **Une étude parallèle pour le chauffage de l'eau par une installation au bois** a également été étudiée, mais a très rapidement été abandonnée. Une exploitation sur 4 mois endommagerait l'installation de chauffage, ce qui ne serait pas viable sur la durée.

Le terrain de beach-volley va disparaître et pour certains, c'est tout à fait regrettable. N'y a-t-il pas une autre solution, afin de le conserver. **Malheureusement, le terrain de volley ne sera pas remplacé et sera supprimé**.

Avec les nouvelles infrastructures, il n'y aura plus assez de place pour installer un terrain de volley. Il est rappelé qu'un club de Volleyball est actif à Sainte-Croix et permet de s'entrainer / jouer, toute l'année.

Lors de la journée « portes-ouvertes », une table de prix a été exposée. Nous demandons à savoir si la coopérative continuera de percevoir les recettes des entrées pour la piscine et si oui, avec quelle clef de répartition, lorsque dans les prix proposés, des rabais peuvent s'appliquer pour les offres de loisirs combinés.

La fixation des prix sera définie par l'exploitant Alti'loisirs, toutefois la coopérative et les 2 communes ont un droit de regard. La coopérative percevra un montant forfaitaire de CHF 18'000.- annuel, pour les entrées « piscines ». Selon la présentation faite à la piscine par les frères Gasser, les prix actuels pour les entrées et abonnement à la piscine resteraient inchangés, selon le tableau à la page suivante :

ANNEXES SECTION : STRATÉGIE MARKETING ET COMMERCIALE

GRILLE TARIFAIRES DES ACTIVITÉS PROPOSÉES

Tarifs des entrées Altiloisirs piscine des Replans

DESCENTE BOUEE SUR PISTES SYNTHETIQUES

2 DESCENTES	
	5.00 CHF
De 3 à 9 ans	Dès 10 ans avec AirBag

5 DESCENTES	
	10.00 CHF
De 3 à 9 ans	Dès 10 ans avec AirBag

10 DESCENTES	
	15.00 CHF
De 3 à 9 ans	Dès 10 ans avec AirBag

ACCRO PARCOURS

1 ENTRÉE	
	25.00 CHF
4 à 12 ans	

1 ENTRÉE	
	32.00 CHF
Dès 13 ans	

TYROLIENNE A VIRAGES

1 DESCENTE	
	20.00 CHF
Dès 7 ans	

2 DESCENTES	
	32.00 CHF
Dès 7 ans	

Tarifs entrée piscine

Adulte CHF 6.-

Etudiant, apprentis, AVS CHF 4.-

Enfant (de 5 à 15 ans) CHF 3.-

Abonnement

Adulte CHF 80.-

Etudiant, apprentis, AVS CHF 60.-

Enfant (de 5 à 15 ans) CHF 40.-

Chaque activité Alti'Loisirs payée donne droit à l'accès à la piscine

Tarifs famille / groupe

Dès 3 personnes / 1 adulte et 2 enfants -10%

Groupe dès 10 personnes - 10%

Remise multiactivités

Dès 2 activités par personne - 15%

Dès 3 activités par personne - 20%

Avec toutes ces installations, nous aimerions savoir si le projet global est réellement viable. Il nous semble que le personnel nécessaire rien que pour les entrées devra être nombreux. **Afin de contrôler l'accès aux installations**, une seule entrée est prévue pour les visiteurs par le restaurant. Un second accès permettra l'entrée aux personnes à mobilité réduite, aux livraisons et pour les services de secours. Les activités seront accessibles via un badge d'accès et une personne vérifiera l'équipement pour les activités.

Comme l'accès au restaurant est prévu pour répondre aux normes selon la LHand nous souhaiterions savoir si la rénovation des bassins a également été prévue en ce sens. Oui, **les installations seront adaptées, afin d'accueillir les personnes à mobilité réduite, y compris pour l'accès au bassin** et répondant ainsi à la LHand.

Avec le projet présenté, la gestion du site paraît simple. Pourquoi a-t-on l'impression que la gestion actuelle du site semble compliquée ? **La coordination des services actuels** est répartie sur les quatre domaines distincts suivants :

- La coopérative ;
- Le domaine technique ;
- La buvette ;
- Les gardes-bain.

Est-ce que le chiffre d'affaires de ces dernières années de la buvette est suffisant pour inclure la réalisation d'un restaurant ? **Un comparatif du chiffre d'affaires** de ces dernières années avec une quelconque prévision ne peut pas être objectivement fourni. En effet, la totalité des infrastructures sera différente et la capacité de production en termes de restauration et la période d'ouverture annuelle n'auront plus rien à avoir, avec les installations et périodes d'activités actuelles. La création du nouveau restaurant permettra également d'avoir des locaux fermés, qui permettront de s'y réfugier en cas de changement de météo, ou pour prolonger les soirées au chaud, locaux qui font actuellement défaut.

La durée d'ouverture de la piscine sera d'environ 4 mois par an. Avec la raréfaction de la neige et la publicité pour du tourisme 4 saisons, est-ce que l'ouverture des activités de l'Alti'loisirs est soumise à condition ou restriction en termes de périodes d'exploitation ? **L'exploitation des nouvelles installations, restaurant compris sera d'au minimum 240 jours / an.** Les températures supérieures à 0°C permettent l'exploitation aussi bien en été qu'en hivers. Là où la neige se fait plus rare, il sera possible de basculer sur d'autres activités, tout à côté de chez nous.

Nous prêtons un gros montant pour la réalisation du projet d'Alti'loisirs, que se passerait-il dans le scénario le plus noir, à savoir une faillite de la société ? **En cas de faillite de l'Alti'loisirs**, les installations deviendraient propriété de la commune de Sainte-Croix. L'exploitation globale serait à la charge de la communauté. La commission part du principe que c'est un risque mesuré. En effet, les frères Gasser, enfants du Balcon du Jura, pour un, exploitant expérimenté du Jump Park à Yverdon ont su faire face à la période COVID-19 et ont à cœur le maintien et le développement des activités de loisirs aux Replans.

La plupart des piscines privées sont couvertes par des bâches thermiques et certaines piscines publiques, le deviennent également. Dans notre cas, devrons-nous également couvrir notre piscine ? Dans le projet, **le canton demande à ce que des bâches thermiques soient installées**. Le montant de CHF 484'700.- étant disproportionnellement élevé par rapport à la durée de vie des bâches et au fait que le chauffage sera entièrement d'origine renouvelable, elles ne devraient normalement pas être installées.

Nous aimerions savoir comment fonctionne le cautionnement qui sera à disposition de l'exploitant. Peut-il y recourir pour un investissement autre que pour les activités basées aux Replans ? **Le cautionnement pour un montant de CHF 770'000.-** mentionné en page 15 du préavis municipal est un prêt dégressif, sous forme d'un

compte à disposition d'Alti'loisirs, qui servirait à couvrir les frais qui ne pourraient pas être supportés par l'exploitation elle-même.

Pour quel motif, un second montant est provisionné ? **Un second montant de CHF 711'305.-** serait utilisé en cas de besoin, si les débuts de l'activité d'Alti'loisirs devaient être difficiles. Le but toutefois d'un entrepreneur est de dégager des bénéfices. Il ne sera donc pas nécessairement recouru à ce cautionnement.

Nous constatons que les subventions LADE ne sont pas encore confirmées. Ce pourrait-il que le taux de participation varie en plus ou en moins. Que se passerait-il si le canton décidait d'annuler sa participation au projet ? Les subventions **LADE ne sont effectivement pas encore confirmées**. Si elles ne devaient pas être octroyées, tout comme si **l'une des parties au projet se rétractait**, le projet serait à nouveau porté devant le Conseil communal. Le montant final n'est pas encore connu. Les subventions de la LADE vont varier en fonction de la valorisation du site, pour se situer entre 10% à 35% de participation au projet.

Si le projet est accepté, les travaux doivent débuter cet été selon ce qui avait été annoncé. Est-ce toujours le cas et est-ce réellement optimal, en parallèle à l'exploitation de la piscine. **Non, la période de travaux s'étendrait de l'automne 2025 jusqu'en mai 2027**, permettant l'exploitation pleine pour 2025 et 2027. **La piscine resterait fermée en 2026** garantissant une avancée efficace des chantiers, facilitant la planification des travaux et garantissant une sécurité maximum des lieux.

Les bâtiments qui doivent être détruits sont d'anciennes structures, qui ont été construites durant la période où l'usage d'amiante était courant. Est-ce que l'élimination des déchets est prévue dans le budget présenté ? Les budgets comprennent **les frais d'éliminations des déchets**, y compris pour l'élimination possible de produits contenant de l'amiante.

On parle de rénovation des parkings de la piscine. Avec le fort trafic actuel, on se rend compte qu'il manque un bout de trottoir pour assurer la sécurité des piétons qui veulent se rendre à pied jusqu'à la piscine. Est-ce que ce problème sera résolu, avec ce projet ? Oui, le montant de CHF 693'000.- alloué au projet routier comprend **la construction du trottoir manquant à la hauteur du Bois-de-Ban**, y compris une part pour le rachat du terrain, objet d'une expropriation.

Nous sommes surpris de constater que le montant pour les divers et imprévus est relativement bas, alors que généralement, il avoisine les 10% du coût total des travaux. Cette réserve n'est-elle pas sous-évaluée. **Non, le montant de CHF 336'020.- représentant effectivement 5% du projet (hors Alti'loisirs), qui est alloué aux divers et imprévus** est suffisant compte tenu du fait que les adjudications sont faites.

Si au début de la séance, des conseillers-ères étaient encore indécis quant au vote final à effectuer, les nombreuses réponses reçues nous **ont permis de voir plus clair et de faire réellement pencher la balance en faveur du oui**, dans ce projet où la question est de savoir si nous voulons, compte tenu de la différence de coûts de CHF 475'700.- réaliser :

- **Un projet simple**, en maintenant nos bassins actuels, en voyant notre buvette et nos anciens vestiaires disparaître, des « Portakabin » pousser ça et là et assumer un coût de 3'850'000, seul, sans subside et sans donner de plus-value à cette piscine. Un lieu, qui serait alors fréquenté uniquement par les nageurs et où les coûts de rénovation des parkings seraient à charge exclusive de la commune, ou ;
- **Un projet visionnaire global**, tenant compte des changements climatiques, **permettant de diversifier les activités de loisirs sur notre beau Balcon du Jura**, tout en étant **les premiers et les seuls à proposer une nouveauté dans le tourisme de loisirs, en Suisse Romande, qu'est la tyrolienne à virage**. Dans cette réalisation complète, nous y voyons également un lieu où d'autres que les nageurs viennent s'y retrouver, que ce soit les accros aux sensations fortes, ou à la recherche de découvertes de nouvelles activités en plein air, dans une nature verte, au paysage à couper le souffle, ou que ce soit les parents, amis, collègues qui se donnent rendez-vous pour y finir leurs journées en piquant une tête, y faire

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil communal du 23 juin 2025

l'apéritif, croquer une morse, pendant que leur enfant profite des bassins jusqu'à la fermeture. Un projet qui permet de toucher des subventions sur l'intégralité des travaux, y compris les rénovations des parkings. Dans cette variante et après déduction des subsides, le montant à la charge de la commune se monte à CHF 4'325'700.-.

Les membres de la commission ont acquis durant cette séance, la certitude du bienfondé de la réalisation de ce projet dans sa globalité. C'est un projet qui lie développement touristique et maintien de l'attractivité des loisirs, pour les habitants de notre région.

CONCLUSION

La commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et adopte ce préavis à l'unanimité à savoir :

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

- **D'autoriser** la Municipalité d'entreprendre les travaux de rénovation des infrastructures de la piscine en contrepartie d'une participation majoritaire des communes de Bullet et Sainte-Croix dans la société coopérative de la piscine propriétaire des installations ;
- **D'accorder** le crédit nécessaire total de CHF 7'056'370.00 TTC pour les infrastructures de la piscine. Le compte d'investissement 34100.5661 est ouvert à cet effet ;
- **D'accorder** le crédit nécessaire de CHF 693'000.00 pour les travaux du parking et routes. Le compte d'investissement 61205.5011 est ouvert à cet effet ;
- **De demander** la participation de 12 % sur les infrastructures de la piscine à la Commune de Bullet au fur et à mesure de l'avancement des travaux ;
- **De financer** cet investissement par un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond des emprunts de la législature 2021-2026 ;
- **D'accorder** un cautionnement à la Société Alti'loisirs de CHF 770'000.00 sur le prêt bancaire et le compte courant ainsi que le prêt LADE/LPR de CHF 711'305.00 accordé par le Canton et la Confédération à cette société ;
- **De représenter** ce préavis au Conseil communal si les partenaires cantonaux et/ou la Commune de Bullet n'entrent pas ou que partiellement dans ce projet conformément à ce qui est prévu dans le présent préavis.

Fin de citation

Monsieur le Président ouvre la discussion

Monsieur le Conseiller Olivier Troyon

Citation

Mesdames et Messieurs les Conseillers, vous me savez fort impliqué dans ce dossier, donc je vais éviter de participer à la discussion et voterai par une abstention. Je vous remercie.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Paulo Batista indique qu'il se récusera également en votant par une abstention.

Monsieur le Municipal Sylvain Fasola

Citation

La Municipalité souhaite prendre la parole au vu de l'importance du projet et ceci sera complété tout à l'heure par le Syndic Yvan Pahud. Le projet est important pour la Commune, pour la région, pour le Balcon du Jura, pour les habitants et les citoyens. Le rapport-préavis était dense, le rapport de la commission était aussi dense

et pour la commission de Bullet également. J'aimerais rappeler sans paraphraser le rapport de la commission que c'est bien suite à des retours des services cantonaux sur notamment la qualité de l'eau que la société coopérative était en difficulté avec notre piscine locale. Le projet a rapidement été soumis à une étude préliminaire que votre Conseil avait acceptée puis nous avons travaillé de longues périodes sur ce préavis et sur ce projet qui vous est présenté en finalité ce soir avec un crédit de construction qui vous est demandé. Bien sûr, cela a été une longue réflexion et il a été soulevé qu'une simple rénovation envisagée initialement s'est très vite montrée trop importante pour l'utilisation qu'on en avait jusqu'ici et nous avons dû nous mettre à la recherche de nouvelles solutions pour vous proposer quelque chose de différent qui engloberait d'autres activités. Nous sommes donc arrivés avec un partenariat public-privé, ce développement d'une solution touristique qui nous permet également d'obtenir un certain nombre de subventionnements cantonaux pour asseoir ce projet tout en conservant un projet local et pour les locaux, ce qui tenait à cœur à la Municipalité. Quand je dis « la Municipalité », il s'agit bien sûr également de la société coopérative qui est derrière tout cela mais aussi la Municipalité de Bullet et les deux Municipalités sont convaincues de ce projet. Vous avez vu aussi que l'idée est d'avoir un maximum d'entreprises régionales et locales qui travaillent là-dessus, preuve en est avec deux conseillers qui se sont récusés ce soir et il y a d'autres entreprises de la région qui ne sont pas représentées mais vous l'avez vu avec les chiffres du rapport, nous avons travaillé pour favoriser le local. C'est un projet qui va permettre aussi d'inscrire un certain positif et dynamisme dans notre région, vous aviez aussi validé un plan touristique, il y a de cela quelques conseils et nous nous inscrivons dans cette lignée-là. On a également un bâtiment qui va être construit dans les normes les plus strictes que nous avons actuellement dans la construction au niveau énergétique, c'est un élément aussi important à souligner. J'ai une petite information pour ceux qui ne l'auraient pas : le législatif de Bullet croit également à ce projet puisqu'ils viennent d'approuver le projet/le préavis. J'aimerais souligner encore un élément, c'est l'implication très forte des services communaux de Sainte-Croix, notamment de Monsieur Gander et de Monsieur Champod, tant pour la partie technique, que pour la partie négociation et suivi de projet économique, LADE, etc qui a nécessité un nombre d'heures très important du côté des services communaux. Je vous remercie de votre attention et nous sommes à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions sur ce projet et cède la parole à notre Syndic afin de compléter mes propos.

Fin de citation

Monsieur le Syndic Yvan Pahud

Citation

Je remercie tout d'abord mon collègue Fasola pour sa grande implication dans ce dossier. C'est quand même un dossier qui dure, on l'a entamé il y a déjà plus de 5 ans. On peut presque dire qu'il faut une législature pour arriver à concrétiser un dossier. Aujourd'hui celui-ci est bien complet et avec un partenariat public-privé. Je remercie encore même si cela a déjà été fait, notre secrétaire municipal Stéphane Champod, Jean-François Gander, la Commune de Bullet, nos prestataires et bien entendu tout le comité de la piscine. Pour résumer ce projet, il s'agit d'un projet d'avenir. Un projet touristique qui s'inscrit dans le Masterplan de la reconversion vers un tourisme 4 saisons, mais qui va profiter en premier lieu à notre population. Mais il est également important pour maintenir l'attractivité de notre Commune. Je pense que la population et plus particulièrement les jeunes ont besoin de voir des projets et ont besoin de voir un avenir sur le Balcon du Jura. Il est vrai que c'est un projet novateur parce qu'il allie la rénovation de la piscine qui date des années 60 et une activité complémentaire de loisirs. Nous lui avons ajouté cette partie de parc d'attraction avec un partenariat public-privé avec les frères Gasser pour que ce site puisse être rentable et s'inscrire dans l'activité touristique 4 saisons. On parle de tourisme mais c'est un projet qui va profiter principalement aux habitants de la région. C'est important de le rappeler, la piscine c'est les jeunes, vos enfants, vos petits-enfants qui en profitent et c'est pour eux que nous faisons ce projet.

En termes de tourisme 4 saisons, nous avons le ski aujourd’hui qui est hélas probablement condamné à terme avec le changement climatique et on se doit de trouver des solutions pour garder un tourisme durable doux sur le Balcon du Jura. Et ce projet Alti’Loisirs de la piscine en fait partie. Pour terminer et c'est un point extrêmement important pour la Municipalité de Sainte-Croix, c'est l'attractivité de notre région. Comme région périphérique, Mesdames et Messieurs, nous devons être proactifs pour rester une commune attractive. Maintenir un hôpital, maintenir le CPNV à Sainte-Croix, maintenir nos écoles et c'est vrai que nous avons accueilli les élèves de Baulmes et de Vuiteboeuf et ceci a permis de maintenir les écoles à l'Auberson et à Bullet par exemple. En accueillant davantage d'écoliers, ceci a permis de maintenir nos petites écoles, c'est une petite parenthèse. Nous avons également l'obligation de maintenir des entreprises, des emplois ici à Sainte-Croix ainsi que des activités, des salles de gym pour les multiples sociétés sportives, un stade de foot pour notre club local ainsi que des infrastructures de loisirs et sportives et le site de la piscine en fait partie. Voilà Mesdames et Messieurs, nous croyons à ce projet car nous croyons à l'avenir de notre région et nous vous invitons à le soutenir. Nous sommes à disposition pour vos questions. Merci.

Fin de citation

La discussion n'étant pas demandée, **Monsieur le Président** donne lecture des conclusions du préavis 25-06. Celles-ci sont acceptées telles quelles par **38** oui, **2** non et **5** abstentions par vote électronique.

10. Rapport de la commission chargée de l'examen du rapport-préavis no 25-07

PDDE / Prospection hydrogéologique – Etape 3

Le rapport de la commission est lu par **Madame la Conseillère Béatrice Béguin, rapportrice**.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis no 25-07 s'est réunie le 2 juin 2025 à l'Hôtel de Ville.

Elle était composée des conseillères et conseillers suivant-e-s : Marion Tanner, Joël Herminjard, Philippe Gueissaz, Jean-Bruno Wettstein, Isabelle Bandi, Tristan Merminod ; et de la rapportrice soussignée Béatrice Béguin. Aucun membre n'était absent, excusé ou remplacé.

La Municipalité était représentée par Lionel-Numa Pesenti, municipal, accompagné de Grégoire Wyss, chef du service technique.

Rappel de l'objet du préavis

Le préavis 25-07 a pour objet la demande d'un crédit destiné à la réalisation d'un puits sur le site de la Mouille Faison et son analyse en vue d'une exploitation pour l'alimentation en eau potable.

Contexte

L'alimentation en eau de la commune de Sainte-Croix est actuellement assurée par une quinzaine de sources captées, dont les équipements sont en fin de vie, ainsi que par le recours à l'ACRG. La réalisation d'un Plan directeur de la distribution d'eau a été votée par le conseil communal en 2015, ce plan devant étudier les meilleures options pour que, à long terme, l'approvisionnement en eau de Sainte-Croix reste sûr et économique.

Deux étapes de prospection géologiques, en vue de trouver de nouveaux sites et d'y concentrer le pompage d'eau, ont déjà été réalisées depuis 2018. Elles ont notamment permis d'identifier le site de La Mouille Faison où un premier puits a été réalisé en 2020. Sur ce même site, mais plus en profondeur, on a trouvé une deuxième zone aquifère (appelée plus loin 2^e source) avec de l'eau dont la particularité est d'être à 23 °C. C'est à cette 2^e source qu'est consacré le présent préavis.

Enjeux et perspectives

Le crédit demandé vise à étudier l'opportunité d'exploiter la 2^e source, voire d'exploiter en parallèle les deux sources de la Mouille Maison. L'enjeu est fort intéressant, puisque les premières estimations montrent un débit potentiel de 500 litres d'eau potable par minute et par source, soit 1000 litres/minute pour ce seul site, alors que les besoins de Sainte-Croix sont actuellement de 700 litres/minute. De plus, la chaleur dégagée par l'eau

à 23 °C peut être utilisée avant qu'elle rejoigne le réseau d'eau potable. Enfin, le coût de l'infrastructure d'exploitation du site serait plus faible que la mise aux normes des nombreux sites actuels de captage. Toutefois, il y a un certain risque, car l'étude peut aussi conclure que la 2^e source ne remplit pas les conditions d'exploitation, qu'il s'agisse de problème de qualité, d'autorisations, etc.

Questions posées

Ce débit de ces deux sources permettrait-il de se passer de l'ACRG ? Il permettrait d'en être moins dépendant, mais pas de s'en passer complètement. En effet, lors de fortes pluies, par exemple, l'eau des sources ne peut plus être pompée et le recours au réseau resterait alors ponctuellement nécessaire.

Combien de kW seraient dégagés par l'eau à 23 °C et comment seraient-ils utilisés ? Environ 100 kW, donc un apport relativement faible, mais une opportunité tout de même. Ils pourraient par exemple servir au chauffage à distance (appelé à s'étendre) ou au chauffage du centre sportif. Des études thermiques seraient menées par le Groupe E et permettraient d'optimiser l'utilisation de la chaleur.

Que deviendraient les autres sites de captage d'eau ? Il est trop tôt pour le dire. La prospection de la 2^e source est une pièce importante de la vision d'ensemble et les résultats de l'étude détermineront la suite. *Qui sont les prestataires ?* L'étude serait menée par Impact Concept et en particulier par l'hydrogéologue Laurent Denervaud qui a déjà supervisé l'étude géotechnique et la prospection. Le mandat est conforme aux marchés publics. Quant au forage du puits, des appels d'offres ont été effectués, mais aucun engagement n'a été pris.

Ce forage pose-t-il des problèmes de protection de la nature ? Etant donné sa profondeur, l'impact est faible. Toutefois, les autorisations qui seraient accordées indiqueront les éventuelles mesures de protection.

Où va-t-on du point de vue financier ? A ce stade, il est difficile de chiffrer les coûts d'infrastructure pour exploiter les deux sources, mais ils peuvent être grossièrement estimés à 2,5 millions.

CONCLUSION

La commission remercie la Municipalité pour les explications fournies et adopte ce préavis à l'unanimité.

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, **décide**

- **d'autoriser** la Municipalité à réaliser un puits sur le site de La Mouille Faison et de faire les analyses en vue d'une exploitation pour l'alimentation en eau potable ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de CHF 394'000.00 TTC. Le compte d'investissement 71000.5031 est ouvert à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature 2021-2026.

Fin de citation

Monsieur le Président ouvre la discussion, la discussion n'étant pas demandée, **Monsieur le Président** donne lecture des conclusions du préavis 25-07. Celles-ci sont acceptées telles quelles par **43** oui et **2** abstentions par vote électronique.

11. Rapport de la commission chargée de l'examen du rapport-préavis N° 25-08

Adhésion à l'association intercommunale du SDISPO Plaine de l'Orbe dans le but d'une fusion avec le SDIS Sainte-Croix/Pied de la Côte

Le rapport de la commission est lu par **Monsieur le Conseiller Olivier Guignard**, rapporteur.

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil communal du 23 juin 2025

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis n° 25-08 s'est réunie le lundi 02 juin 2025 à 19h00 à la Salle de la Municipalité.

Elle était composée des conseillères et conseillers suivant-e-s : Mmes Maria Caramia, Dominique Schmid et Isabelle Bandi et de MM Paulo Batista, Jean-Michel Bolens, Moussa Cissé, Pierre-Alain Gerber, Tristan Meminod et du rapporteur soussigné.

La Municipalité était représentée par M. Lionel-Numa Pesenti, Municipal, accompagné du Major Allan Müller du SDIS de Sainte-Croix/Pied de la Côte et du Major Jonathan Gombert de l'ECA Région Nord.

La parole est donnée à la Municipalité qui rappelle succinctement l'objet de la réunion et introduit les responsables des SDIS et de l'ECA invités pour l'occasion.

Le Major Müller décrit en quelques mots la structure de notre Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) regroupant 5 Communes, environ 7'000 habitants et opérant à partir de deux casernes, celle de Sainte-Croix de catégorie F avec 50 pompiers et celle de Villars-Burquin de catégorie B avec 20 pompiers, tous pompiers volontaires engagés pour un minimum de 7ans.

Ainsi que mentionné dans le préavis, notre structure arrive à sa limite de fonctionnement en regard de la formation permanente, la formation des cadres, la spécialisation et le recrutement pour assurer la relève par des nouvelles recrues motivées qui acceptent d'être au service de la communauté de nombreuses années. Il faut rappeler la disponibilité de 24h/24 et 7 j/7 des équipes de 1^{er} secours qui doivent réagir à la minute lorsque l'alarme sonne sur leur radio.

Cette problématique de la relève a déjà été exposée dès 2023 auprès de la hiérarchie cantonale afin de rechercher des solutions et faire face aux difficultés à venir.

Au regard de la réalité de la situation spécifique du Balcon du Jura, c'est la synergie avec d'autres SDIS régionaux qui est alors proposée et qui finalement devrait être approuvée par les 5 communes.

Les contacts avec les autres SDIS voisins sont déjà étroits et efficaces au point de vue opérationnel. Le SDIS Nord Vaudois (Région Yverdon) est déjà d'une taille respectable avec des spécialisations beaucoup plus urbaines, grands bâtiments et lutte contre les fuites d'hydrocarbure notamment.

Par contre, le SDIS Plaine de l'Orbe, avec les communes limitrophes de Vuiteboeuf et de Baulmes faisant déjà cause commune avec Sainte-Croix avec le train et les écoles, semblait être un partenaire logique.

La gestion de ces deux SDIS est pratiquement identique, les procédures et techniques utilisées également. Les deux entités fonctionnent uniquement avec des pompiers volontaires, la motivation d'être au service de la population en étant la caractéristique principale.

Plusieurs tâches d'entretien, de logistiques, de formation et d'administrations de plus en plus exigeantes sont très similaires et donc exécutées en double par les SDIS de Sainte-Croix et d'Orbe. Ces deux centres sont d'ailleurs spécialisés pour la lutte contre les feux de forêts et peuvent être appelés dans d'autres régions en cas de besoin.

A noter qu'il n'y a aucune velléité de fermer une caserne ou une autre. La topographie et l'expérience ont déjà démontré l'efficacité de cette régionalisation stratégique de l'implantation des casernes sur les hauteurs jurassiennes.

C'est donc avec l'assentiment des autorités des Communes concernées et encouragé par les responsables de l'ECA que les deux SDIS Plaine de l'Orbe et de Sainte-Croix/Pied de la Côte ont initié leur rapprochement en février 2024 en vue d'une fusion.

Cette décision a permis de procéder à l'engagement d'un bureau d'étude, Team-Consult SA, spécialisé dans les domaines de restructuration d'associations intercommunales.

Le rapport rendu fin 2024 démontre la faisabilité de ce rapprochement limitant au maximum des modifications structurelles tout en respectant les identités régionales. C'est en effet un total de 21 communes qui devront se prononcer sur cette intégration et les modifications statutaires qui en découlent.

Plusieurs questions ont permis d'élargir le débat montrant le souci de part et d'autre de bien faire comprendre les risques encourus par cette décision et mais aussi et surtout d'avoir l'assurance de conserver et d'améliorer notre service de protection des personnes et des biens.

En voici quelques exemples :

Entre-aide régionale : En cas de grosses interventions, les ordres viennent de la centrale d'engagement cantonale qui garantit la couverture opérationnelle et tous les SDIS de proximité ou même éloignés peuvent être appelé à intervenir si nécessaire selon leurs disponibilités en effectifs et en matériels sans les mettre non plus à risque.

Par exemple un tonne-pompe ou un autre engin d'intervention n'a pas actuellement l'autorisation de quitter la caserne avant que toute l'équipe soit à bord du véhicule. Cette règle pourrait être modifiée en tenant compte, si nécessaire, que le complément d'effectifs soit fait en cours de route par un ou plusieurs pompiers venant de localités différentes.

Il est bon de rappeler que toutes ces opérations nécessitant une rapidité d'intervention ne peuvent être efficaces que s'il y a un bon esprit d'équipe et des procédures d'engagement testées et entraînées régulièrement.

Des rapports humains cordiaux, la camaraderie, l'entre-aide, sont les clés du succès.

La disponibilité des pompiers volontaires et leurs assiduités aux exercices exigent des sacrifices personnels important tant au niveau familial que professionnel et qui doivent être reconnus et honorés.

Professionnalisation : Les grandes villes ont des pompiers professionnels, Lausanne notamment. Yverdon a une équipe de 10 personnes permanentes mais le socle de l'effectif est composé de pompiers volontaires comme pour nos SDIS régionaux. Au vu de la diversité des tâches et leurs spécialisations, Sainte-Croix n'a jamais pu envisager d'engager du personnel. Des postes à 10%, ou à 20% ne sont évidemment pas réalistes. La milice de proximité telle que nous la vivons est efficace et permet de garder une protection à des coûts raisonnables.

Les casernes : La caserne de Sainte-Croix est de catégorie F où sont entreposés tous les équipements correspondants pour un effectif minimum de 48 pompiers La caserne d'Orbe est également de catégorie F. Celle de Villars-Burquin est de catégorie B pour 20 pompiers. Il n'est pas prévu de nouvelles constructions dans un proche avenir.

Ces bâtiments appartiennent aux communes et sont louées aux SDIS couvrant le territoire concerné.

Esprit d'équipe : Ainsi qu'exposé ci-dessus, il est rappelé que l'esprit de corps est primordial et qu'il se développe au niveau de chaque caserne. Il faudra veiller à ce que les formations ne soient pas trop souvent décentralisées et que les déplacements ne fatiguent et ne démotivent pas les participants.

Formation : L'acquisition des bases du métier et les entraînements resteront l'activité principale au niveau des casernes. Il est bien clair que des spécialisations telles que la désincarcération, ne peuvent être enseignées pratiquement que dans des centres de formations bien équipés.

Coût des interventions - Facturation : En général, les interventions sont gratuites car assurées par l'ECA mais certains frais peuvent être facturés selon tarifs en vigueur. Ils ont cours lors d'accident de la route et sont facturé aux assurances. Il en va de même s'il est démontré une négligence de propriétaires, par exemple inondations récurrente suite au bouchage de canalisation déjà signalée. Les alarmes intempestives de système automatique de détection lors d'émission de fumée de cigarettes ou de vapeurs dans des cuisines

mal ventilées sont les plus fréquentes. Le secours de personnes bloquées dans des ascenseurs et la récupération des chats en difficultés sont aussi facturés aux propriétaires.

Budget de fonctionnement : La différence de coûts par habitant entre les communes du Haut par rapport à celles du Bas est actuellement importante et il n'est pas correct de faire supporter aux communes du Bas une augmentation financière lors de cette fusion.

Il faut noter que la répartition pour les communes du Bas se calcule 50% par rapport aux nombres d'habitants et 50% par rapport au point d'impôt. Il peut donc y avoir des différences de coûts unitaires d'une commune à l'autre.

Les communes du Haut vont participer au niveau de leur enveloppe budgétaire actuelle pour l'année 2026 suivi d'une réduction partielle pour 2027. Les restructurations étant alors effectuées, un coût par habitant réduit entrera en vigueur dès 2028. Les Communes du Haut pourront ainsi bénéficier d'un avantage financier de cette fusion.

Il faut encore mentionner le nom de ce nouveau SDIS qui a déjà été choisi et approuvé par l'association intercommunale du « Bas », soit « Service Incendie et Secours du Jura Vaudois » ou SDISJV.

En ce qui nous concerne en tant que Conseil Communal, cette marque de sympathie d'appartenance jurassienne nous rappelle les décisions à prendre qui sont d'approuver l'adhésion de la Commune de Sainte-Croix au SDISJV et d'abroger les anciens règlements.

La commission remercie la Municipalité et les responsables de l'ECA présents pour les explications fournies, et adopte ce préavis à l'unanimité

CONCLUSION

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, **décide** :

- **d'approuver** l'adhésion de la Commune de Sainte-Croix à l'association intercommunale du SDIS de la Plaine de l'Orbe (SDISPO) avec effet au 1^{er} janvier 2026 ;
- **de prendre acte** du surcoût pour la période transitoire 2026 et 2027 ;
- **d'abroger** le règlement sur le service de défense incendie et secours du SDIS Sainte-Croix/Pied –de-la-Côte avec effet à la date d'adhésion effective à l'association intercommunale de SDIS de la Plaine de l'Orbe.

Fin de citation

La discussion n'étant pas demandée, **Monsieur le Président** donne lecture des conclusions du préavis 25-08. Celles-ci sont acceptées telles quelles par **43** oui, **1** non et **1** abstention par vote électronique.

Monsieur le Municipal Lionel-Numa Pesenti

Citation

Je tiens à vous remercier pour le vote que vous venez de faire car c'est une démonstration de confiance qu'on fait par rapport à nos soldats du feu et c'est très important dans cette période de choix, justement, que le politique le suive et je vous remercie infiniment pour cette décision.

Fin de citation

12. Rapport de la commission chargée de l'examen du rapport-préavis no 25-09

Remplacement du camion MAN TGS et du tractopelle Volvo BL

Le rapport de la commission est lu par **Monsieur le Conseiller Joël Herminjard, rapporteur**.
Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,
La commission chargée d'étudier le préavis no 25-09 s'est réunie le 2 juin 2025.

Elle était composée des conseillères et conseillers suivant-e-s : Marcel Cloux, Ali Karaca, Christelle Bietry, Thierry Magnin, Laurent Buchs, Robin Tardy et du rapporteur soussigné.

La Municipalité était représentée par Nathalie Jaccard. Elle était accompagnée par Grégoire Wyss chef du service technique ainsi que par Julian Gold responsable du garage et de Amilcar Rodrigues responsable des travaux.

Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal de pouvoir remplacer deux véhicules qui ont parfaitement rempli leurs fonctions, mais qui ont fait leur temps. Il faut réaliser que ces véhicules sont utilisés pratiquement tous les jours.

Durant les discussions, la commission a pu constater que les propositions qui nous sont faites sont le résultat de réflexions approfondies. Si au final nous avons des véhicules qui ressemblent beaucoup à ce qui est utilisé aujourd'hui, plusieurs remises en question et interrogations ont été menées. Il a par exemple été envisagé de ne plus utiliser un tractopelle qui n'est pas un véhicule très courant. Toutefois, cela aurait du coup nécessité l'achat de deux véhicules qui aurait conduit à un prix plus élevé. Il a également été envisagé d'acquérir un véhicule électrique pour la déchetterie, mais, à l'heure actuelle, aucune offre n'est disponible pour un tractopelle électrique.

Un changement a tout de même été décidé en remplaçant le godet de fouille par une pince de tri. Cela permettra de broyer les matériaux en les «mâchant» plutôt que de les écraser. Cela permettra de réduire les contraintes mécaniques sur l'engin de chantier avec une meilleure efficacité dans le compactage.

Les deux véhicules ont pu être essayés par les employés communaux et ont correspondu aux attentes. Une question a porté sur la possibilité de faire une location des véhicules plutôt que de les acheter. La solution serait clairement plus onéreuse.

Il a été relevé que le prix de rachat du camion ne semble pas très élevé. La commune a la liberté de le vendre à qui le souhaiterait à un prix plus élevé, mais il est peu probable qu'elle trouve preneur. Il est prévu d'avertir les entreprises de la commune par courrier qu'il est possible de racheter les véhicules pour le prix mentionné dans le préavis.

CONCLUSION

La commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et adopte ce préavis à l'unanimité, à savoir :

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, **décide** :

- **d'autoriser** la Municipalité à acquérir les 2 véhicules destinés à la voirie et à la déchèterie;
- **d'accorder** le crédit nécessaire total de **Chf 430'000.00**. Les comptes d'investissement 61505.5060 et 73000.5060 sont ouverts à cet effet;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond des emprunts de la législature 2021-2026.

Fin de citation

Monsieur le Président ouvre la discussion, la discussion n'étant pas demandée, **Monsieur le Président** donne lecture des conclusions du préavis 25-09. Celles-ci sont acceptées telles quelles par **39** oui, **2** non et **4** abstentions par vote électronique.

13. Examen des comptes et de la gestion 2024

Monsieur le Président passe en revue les comptes 2024 arrêtés au 31.12.2024.

Citation

Je vous propose de prendre par bloc :

Rapport de la Municipalité

Comptes de résultats :

Ordre et sécurité publique, Formation, Culture, Sport, Loisirs, Eglises, Santé, Prévoyance sociale, Trafic et télécommunication, Protection de l'environnement et aménagement du territoire, Economie publique, Finance et impôts

Comptes par nature et comparaison budget 2024

Comptes des investissements

Bilan

Annexe MCH2

Entente scolaire

ACRG

Protection civile du Jura Nord Vaudois

Fin de citation

Monsieur le Président ouvre la discussion, la discussion sur les comptes 2024 n'étant pas demandée, les conclusions du rapport de la Commission de Gestion 2024 sont lues par **Monsieur le Conseiller Steve Benoit**, Rapporteur de la Commission.

Citation

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'examiner la gestion, les comptes de la commune et le rapport-attestation du réviseur Fidinter SA, pour l'exercice comptable 2024, s'est réunie à sept reprises.

Les membres nommés sur proposition des groupes lors de la séance ordinaire du Conseil communal du 17 juin 2024 étaient pour la gestion 2024 :

Pour le groupe UDC et Indépendants

- M. Steve Benoit, rapporteur

- M. Jean-René Marguet

- M. Laurent Buchs, suppléant

- M. Tristan Merminod suppléant

Pour le groupe PLR-Verts libéraux

- M. Dionisio Baptista

- M. Paulo Batista

- M. Thierry Magnin

- M. Philippe Gueissaz, suppléant

- Mme Christelle Bietry, suppléante

Pour le groupe PS-Les Vert.e.s

- Mme Isabelle Dessonnaz

- M. Thierry Luthringer

- M. Pierre-Alain Gerber

- M. Jean-Michel Bolens

- Mme Marion Tanner, suppléante

- M. Moussa Cissé, suppléant

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil communal du 23 juin 2025

En raison de l'indisponibilité de Monsieur le Conseiller communal Thierry Luthringer, titulaire, PS-Les Vert-es, c'est Madame la Conseillère Marion Tanner, 1ère suppléante PS- Les Vert·e·s qui a siégé pour la totalité des activités de la Commission de gestion COGES 2024.

La Commission de gestion 2024 a siégé à deux reprises les 2 et 7 avril 2025 pour des séances de préparation afin de préparer minutieusement une liste de questions préalables. Lesdites questions ont pu être transmises à la Municipalité, lui permettant ainsi de préparer les réponses complètes et détaillées qui nous ont été fournies lors de la semaine du 28 avril au 2 mai 2025.

Afin d'achever les tâches de la Commission de gestion, une séance pour l'élaboration et la finalisation des observations et des voeux s'est tenue le 15 mai 2025.

Monsieur le Conseiller Steve Benoit

Citation

Dans les observations des réalisations, nous avons visité l'hôtel de ville à la Rue Neuve, les travaux de réaménagement des deux étages du bâtiment ont été menés à bien. La réorganisation des locaux est harmonieuse et très fonctionnelle. Les mobiliers utilisés sont modernes, ergonomiques et mieux adaptés aux besoins du personnel. L'aménagement de l'ancienne salle du Mont des Cerfs en salle de couture est une belle réussite. Un bémol est relevé quant au rendu des escaliers en béton situés entre la pharmacie et le bâtiment communal. Lors de la visite de la salle de gym de la gare, nous constatons que les revêtements de murs ne sont pas résistants aux chocs et ont déjà fait l'objet d'un service après-vente. Beaucoup de finitions font également défaut et nécessitent d'être traités pendant les délais de garantie. L'inauguration de la salle située dans les anciennes étables du Mont de la Mayaz a eu lieu en 2024. Nous avons pu constater une magnifique réalisation intérieure, le cachet du bâtiment est bien conservé et la salle est encore identifiable comme étable. Une vue splendide s'offre à nous par les fenêtres donnant sur le plateau de l'Auberson. Le revêtement de la façade extérieure est quant à lui en mauvaise état et nécessite une réfection sous garantie en tenant compte des délais. Il tient à remercier les commissaires qui ont participé activement aux missions de la COGES 2024, la secrétaire du Conseil communal pour la prise de notes, les Municipaux et les Chefs de service pour leurs rapports, leurs réponses et le sérieux de leur travail tout au long de l'année. Toutes les personnes qui oeuvrent ou qui ont œuvré au bon fonctionnement de notre Commune également tout au long de l'année 2024 et toutes les personnes qui ont œuvré dans le cadre de cette Commission de gestion 2024 et qui nous ont permis de travailler dans les meilleures conditions.

Pour finir, la COGES a fait une observation et six voeux pour lesquelles les réponses de la Municipalité ont été reçues par retour de courrier.

Observation et voeux de la Commission de Gestion 2024

1. Observation

Les coûts d'élimination des déchets doivent être couverts que par le biais de la taxe fixe d'élimination et de la taxe au sac. Le recours à l'impôt communal pour la couverture de déficit lié à l'élimination des déchets pour 2024, devra être corrigé sur l'exercice 2025. Un effort sur le contrôle et sur la répression des fraudeurs ayant conduit à une explosion des coûts doit être entrepris.

2. Voeux

Conseil communal :

Nous souhaiterions au vu du peu d'utilisateurs, proposer au bureau de stopper les projections et de privilégier une parution plus rapide du Procès-verbal dans le Journal de Sainte-Croix et Environs.

Si un nouvel incident touchait les zapettes, nous proposerions de stopper net leur usage.

Affichage des décès :

Nous souhaiterions que l'affichage des annonces soit optimisé. Le maintien des boîtes dans les hameaux, l'affichage unique au pilier public au détriment des boîtes dans les villages est une piste possible. Une disposition horizontale de la vitrine d'affichage, permettrait d'honorer de manière égale et respectueuse 4 personnes défuntes, tout en gardant pour chacune d'entre elles, la carte au format originel A5; il est

également souhaité que le fond de la cassette soit noir ci afin de mieux saisir l'information.

Communication des décisions municipales

La commission propose que soient publiées, les explications, lors de l'installation de nouvelles signalisations, mises à ban, ou autres interdictions.

TSP

La COGES formule à nouveau le voeu d'engagement d'un-e 2ème TSP, tel que formulé en 2023.

Sécurité routière

La COGES souhaite que dans l'attente du plan de mobilité scolaire, des marquages provisoires soient effectués.

Travaux publics :

Dans le cadre de la gestion des déchets, la COGES demande à ce que le personnel fournit les mêmes explications à la population et qu'une signalétique claire soit mise en place à la déchetterie et dans les centres de collectes.

Pour le reste, je laisserai Monsieur le Président relire les conclusions.

Fin de citation

Monsieur le Président relit les conclusions du rapport de la commission de gestion :

C'est à l'unanimité que la Commission de gestion 2024 vous recommande,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

D'accepter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

- vu les comptes et le rapport de gestion présentés par la Municipalité
- entendu le rapport de la Commission de gestion

Approuve les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2024 et **donne décharge à la Municipalité** de sa gestion pour l'année 2024.

Fin de citation

Monsieur le Président ouvre la discussion. La discussion n'étant pas demandée, **Monsieur le Président** clôture la discussion et propose de passer aux votes de la manière suivante :

Citation

Selon l'art.99 du règlement communal, nous procéderons séparément aux votes selon l'ordre suivant :

1. les conclusions de la commission de gestion 2024 ; **44** oui et **1** abstention.
2. les comptes tels qu'arrêtés au 31.12.2024 ; **44** oui et **1** abstention.

Fin de citation

14. Interpellations, propositions, questions

Monsieur le Président prie **Monsieur le Conseiller Steve Benoit** de venir lire son interpellation.

Monsieur le Conseiller Steve Benoit

Citation

Incivilité, trafic de drogue, criminalité, dépréciation, trouble de la tranquillité... Agissons pour assurer la sécurité publique !

Monsieur le Président,

Monsieur le Syndic,

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux et communaux

Chaque membre élu de ce Conseil communal a prêté serment de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics et tous avons constaté une recrudescence d'incivilités.

Or, avec le retour des beaux jours, on constate à nouveau une augmentation des incivilités, du trafic de drogue, de vols et cambriolages, de dépréciation de biens publics et privés, et divers troubles à la

tranquillité publique.

Le sentiment d'insécurité et d'impunité est fortement ressenti par notre population :

- Les évènements du dernier week-end de mai, lorsqu'un habitant de notre commune a fait usage d'armes du type airsoft et visé des biens en proximité immédiate de jeunes personnes ;
- Le vol à la tire sur une personne âgée, les cambriolages à la Migros, ou dans les villas le week-end passé ;
- Les vitres régulièrement cassées, les violences gratuites devant un établissement public, l'agression d'un agent dans le Train de Sainte-Croix ;
- Le tapage régulier dans le parc de la gare jusqu'à pas d'heure (musique, cris,...) s'ajoute à une longue liste d'événements pouvant donner une fausse image de notre Commune.

De plus, le trafic de stupéfiant est en augmentation et les dealers s'adonnent désormais à la vente de drogue à la vue de tous.

En effet, suite à l'opération de grand nettoyage qui a eu lieu à Yverdon-les-Bains et pour lequel le Conseil s'était inquiété, force est de constater que la consommation et la vente de drogues sur la voie publique, se fait plus fréquemment, notamment dans le secteur de la gare et donc à proximité immédiate de jeunes enfants. On peut encore lire dans le journal « La Région » de ce jeudi 19 juin 2025, que les familles se retrouvent démunies face à ce fléau qui fait des ravages parmi les jeunes.

Les incivilités et les dégradations sont également fortement constatées. Si vous avez eu l'occasion de faire le tour de notre « joli » village, vous aurez pu constater que des TAGS ont fleuri par dizaine, que des infrastructures ont été cassées, notamment des vitres de bâtiments privés et communaux.

Pour faire suite à lenteur de la Municipalité quant à la mise en œuvre du postulat de Francesca Biermann sur la vidéosurveillance, un second postulat « Pour la conservation des biens publics » avait été déposé en octobre 2023 et retiré suite à l'annonce de la Municipalité concernant la mise en place de la vidéo surveillance dans notre village. Or, 2 ans se sont écoulés, sans mise en place des caméras...

Enfin, la présence de la police cantonale n'est de loin pas assurée durant la nuit et les weekends et fait fortement défaut pour assurer la sécurité de la population...

Le but de cette interpellation n'est pas de faire la une des journaux, ni de passer à temps présent. Mais la population montrant un réel sentiment de ras-le-bol, il est plus que temps d'agir, avant qu'on ne puisse plus revenir en arrière. AGISSEZ !

Dès lors, nous avons l'honneur de poser les questions suivantes à la Municipalité :

- Est-ce que la Municipalité partage le constat évoqué ci-dessus ?
- Quand la Municipalité entend-elle répondre et mettre en œuvre le postulat pour la pose de caméra, afin de préserver les biens publics et lutter ainsi contre l'incivilité ?
- Quelles mesures la Municipalité entend-elle prendre pour lutter contre les problèmes cités ci-dessus ?

Merci.

Fin de citation

Madame la Municipale Nathalie Jaccard

Citation

Pour vous rassurer, la police fait son travail, elle est là relativement souvent. Nous avons déjà demandé une augmentation des présences, ils vont faire des tournées en décalé aussi la nuit et le week-end.

Ensuite pour les questions qui sont posées, ces questions demandent à ce qu'on en discute ensemble en Municipalité et nous vous répondrons par écrit lors du prochain Conseil. Je vous remercie.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Grégoire Pomey

Citation

A la demande de M. le Président, je précise mon nom, Grégoire Pomey, pour le groupe PS/Les Verts.

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil communal du 23 juin 2025

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

Chers collègues,

Je souhaite commencer par les tous premiers mots de l'interpellation UDC - PLR :

« Incivilités, trafic de drogue, criminalité, dépréciation, trouble de la tranquillité... Agissons pour assurer la sécurité publique ! »

Dès cette phrase, le ton est donné : une accumulation de termes anxiogènes, dénuée de hiérarchie ou de contexte. Ce n'est pas une analyse, c'est une construction émotionnelle, destinée à susciter un réflexe de peur. Une stratégie connue : grossir certains faits, jouer sur les sentiments, et pointer un coupable — ici, la Municipalité.

Alors, soyons clairs : nous aussi, nous voyons des actes d'incivilité, des tensions dans l'espace public, des situations préoccupantes. Mais par respect pour les faits, et par pudeur envers les personnes concernées, nous refusons de transformer ces constats en carburant politique.

Ce que l'UDC et le PLR nous propose, ce n'est rien d'autre qu'une instrumentalisation électoraliste de la peur. Il est toujours plus simple d'agiter des peurs que de construire des réponses.

Notre rôle, à nous, n'est pas d'exagérer ni de minimiser. C'est de voir les choses telles qu'elles sont, de les nommer avec précision, et d'agir avec responsabilité.

Or, dans cette interpellation :

Aucun chiffre n'est avancé.

Aucun rapport de police n'est cité.

Aucune donnée sérieuse ne vient appuyer les affirmations.

On parle au nom de « la population », sans consultation, sans nuance, en laissant entendre que tout le monde partagerait une même vision alarmiste de la situation. On mélange des faits divers, parfois anciens, parfois sans aucun lien avec Sainte-Croix, pour tenter de créer l'image d'un effondrement généralisé.

Puis, on propose des mesures – présence policière permanente, vidéosurveillance étendue – qui, pour la plupart, relèvent du Canton et non de la Commune. Pire encore, on sous-entend que si la Municipalité n'applique pas immédiatement ces mesures, elle manquerait à son devoir.

C'est faux.

La vérité, c'est que la Municipalité agit.

Et elle agit avec sérieux, dans le respect de ses compétences. Elle collabore étroitement avec la Police cantonale, elle a déployé des agents de sécurité publique sur le territoire communal, elle met en place une vidéosurveillance ciblée, légale et en cours de déploiement et surtout, elle renforce les actions de prévention, de médiation, de cohésion sociale, qui sont des leviers fondamentaux de la sécurité réelle. C'est une politique équilibrée, cohérente, et respectueuse de l'État de droit, que le Groupe Socialiste et les Vert·e·s soutient pleinement. Dès lors, nous choisissons de ne pas céder à la panique, de ne pas agiter les émotions à des fins partisanes, et de ne pas faire croire qu'il existe des solutions miracles à des problèmes complexes.

Et que dire, enfin, de cette phrase, tirée de l'interpellation :

« Chaque membre élu de ce Conseil communal a prêté serment de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics »

Ce type de déclaration cherche à enfermer tous les élus dans une posture unique, comme si ne pas dramatiser revenait à trahir notre mandat. Mais prêter serment, ce n'est pas se faire justice soi-même. Ce n'est pas valider une lecture catastrophiste, ni agiter les peurs comme moyen d'action.

Prêter serment, c'est s'engager à servir l'intérêt général, à agir avec discernement et responsabilité, dans les limites de nos compétences communales. Cela signifie écouter les préoccupations des citoyennes et citoyens, y compris celles et ceux qui se sentent en insécurité, et leur apporter des réponses concrètes, pas des postures théâtrales.

C'est pourquoi notre groupe soutient pleinement la politique de sécurité actuelle, réaffirme l'importance de réponses fondées sur les faits, et rejette les logiques populistes qui nuisent à la qualité du débat.

Et enfin — permettez-moi une touche plus légère — il est assez savoureux de lire qu'il ne s'agit pas de faire la une des journaux ni de passer à Temps Présent, juste avant un tonitruant "AGISSONS !" en majuscules.

À gauche, plutôt que de faire du sensationnel, on se contente de donner du sens à nos interventions... et à nos actions. Et pour ça, pas besoin de majuscules. Juste un peu de cohérence et de travail. Je vous remercie.

Fin de citation

Monsieur le Président demande exceptionnellement au 1^{er}Vice-Président **Monsieur le Conseiller Eric Vuissoz** de le remplacer afin qu'il puisse prendre la parole.

Citation

Voilà. Je n'avais pas prévu de prendre la parole, je n'ai pas préparé de texte, je n'ai pas utilisé l'intelligence artificielle.

Sur mon téléphone, j'ai une vidéo de devant un commerce, des gens qui essayent de défoncer la porte d'un établissement. Il y a une serveuse à l'intérieur. Je vous montre la vidéo, la violence. Après ça, vous ne pourrez plus dire qu'on essaye de faire peur. On le savait quand on a fait cette interpellation qu'on allait nous le mettre qu'il y a les élections bientôt. Non, non.

Moi, j'étais à la Spartan, les gens sont venus me voir. Des gens qui sont socialistes, des gens qui sont verts, qui sont apolitiques, sont venus me voir pour se plaindre.

Monsieur Éric Vuissoz s'est fait cambrioler il n'y a pas longtemps. Sur la commune de Bullet, le week-end dernier, le député Paillard s'est fait cambrioler. Il y en a d'autres qui se sont, qui se font cambrioler.

Hélas, ma mère n'est plus là, mais ma mère qui va au cimetière se fait agresser par des jeunes pour prendre un porte-monnaie. Et là, il faut dire qu'on fait du sensationnel et autre ???

Ce soir, s'il n'y avait pas eu la Presse, on aurait eu le même débat. On ne cherche pas à faire de la propagande, on ne cherche pas à faire du sensationnel Je ne sais plus quel terme vous avez utilisé. Non, il faut ouvrir les yeux avant que ça aille trop loin.

Moi, je sors beaucoup dans Sainte-Croix. Peut-être trop, mais j'en vois au parc. J'en vois dans certains établissements, des gens qui sont interdits, qui vont dans notre établissement, de se mettre au coin non-fumeur pour vendre de la drogue. et une fois que tout est fait, on reprend le train, on redescend à Yverdon. Sortez, sortez de vos maisons, sortez le soir, sortez le week-end et vous verrez.

On ne cherche pas à dramatiser, à faire une dramaturge, on ne cherche pas à faire du sensationnel, à faire de l'élection. Non, ça, c'est l'humain qui parle et c'est nous, on le voit et les gens viennent nous voir pour se plaindre et dénoncer Et ça, je l'ai eu plusieurs fois dernièrement, que ça soit au Latino, que ça soit au Fleury Bar, que ça soit à la Spartan. Il y en a énormément. Il ne faut pas se voiler la face... Voilà, je vous remercie.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Michaël Mollet

Citation

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux, chères et chers collègues, je voulais demander à Monsieur Pomey et au parti socialiste : est-ce que vous avez du

respect pour les victimes ? Ce n'est pas un délire, votre texte est magnifique mais c'est de l'intelligence artificielle, il est superbe votre discours.

Suite à des rires sarcastiques dans l'Assemblée, il dit que les problèmes peuvent être réglés dehors si besoin et remarque qu'il y a un minimum de respect à avoir par rapport aux personnes qui prennent la parole et que le Président du Conseil doit faire respecter l'ordre.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Eric Vuissoz remplaçant Monsieur le Président demande à ce que les débats soient un peu plus calmes également vu la présence de la Presse. Il demande si quelqu'un veut reprendre la parole.

Monsieur le Conseiller Steve Benoit

Citation

Je ne vais pas discuter plus que ça mais je trouve juste dommage de tenir des propos comme ça mais après chacun est libre de s'exprimer dans ce Conseil. Ce Conseil s'est également exprimé pour la vidéo surveillance où démocratiquement, on a choisi d'installer une vidéo surveillance aux abords de nos bâtiments publics et c'est une décision de ce Conseil. Donc si on respecte la décision de ce Conseil pour un préavis qui a été pris il y a plus de 5 ans, si on compare avec le préavis de la piscine pour lequel cela a duré près d'une législature, là nous serons presque à une législature et demi pour mettre en place quelque chose qui a été décidé par ce Conseil. Au bout d'un moment, à force de voir qu'effectivement cela prend du temps et que nous ne voyons pas d'évolution sur cet aspect-là, on est en droit de se demander ce qui se passe, pourquoi ce n'est toujours pas fait. Nous n'avons pas forcément sorti des chiffres exacts mais sauf erreur le collège s'est déjà fait cambrioler à deux reprises, si nous avions eu de la vidéo surveillance, je ne dis pas que cela aurait évité le problème, mais cela aurait peut-être dissuadé les gens de venir et cela aurait pu peut-être aider la police à trouver des indices pour pouvoir arrêter ces gens qui n'arrêtent pas de faire des déprédateurs.

Quant aux gens qui travaillent dans cette Commune, des gens qui travaillent du lundi au vendredi, qui font des heures supplémentaires et qui se retrouvent le week-end à la maison à pouvoir profiter de se détendre, lorsque le dimanche soir, vous êtes à la maison et que vous avez mis vos enfants au lit et que vous avez des énergumènes qui mettent de la musique à plein tube quand ils passent à côté de chez vous. Quand vous leur demandez juste de baisser la musique, on vous répond par tous les noms d'oiseaux, d'olibrius et autre et lorsque vous expliquez que ces gens-là sont sur un terrain privé, ils vous font un doigt d'honneur en augmentant le son. Est-ce que là c'est du respect pour des enfants qui sont sensés dormir, ayant l'école le lendemain. Il y a plein de petits exemples qui sont tout au long de l'année, qui sont tout autour de chez nous. Au bout d'un moment, si des gens commencent à tirer avec de l'air soft, pour quel motif ces gens commencent à tirer comme ça. Ce n'est pas peindre le diable sur la muraille, c'est malheureusement des constatations et on aimerait juste que cela change. Parce qu'on ne peut pas laisser une image de Sainte-Croix qui est déjà écornée continuer à se péjorer à la longue. Pour moi, ce n'est pas une question de polémique mais c'est une question que je n'ai pas envie que dans 5 ou 10 ans, on se retrouve comme la région pontissalienne avec des gens qui vont un petit peu partout et qu'on donne à nos enfants ou à nos anciens une mauvaise image. Le Canton, sauf erreur, a le projet pour les aînés 2030, si j'ai bien compris le concept, de mettre des personnes âgées dans notre région. Quelle est l'image ou quel est le sentiment que ces personnes vont avoir en venant ici. Je ne joue pas sur les sentiments mais effectivement les personnes âgées sont des personnes un peu plus sensibles pour lesquelles nous n'avons pas forcément envie de recevoir un coup de téléphone en disant qu'il faut aller à l'hôpital ou au home car nous avons un papa, une grand-maman ou un membre de la famille qui s'est fait agresser chez nous.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller communal Grégoire Pomey

Citation

Merci Monsieur le Vice-Président.

Chers collègues, j'aimerais juste rappeler une notion relativement simple qui est celle du droit supérieur. Parmi vous plusieurs personnes connaissent le droit certainement mieux que moi: la notion de droit supérieur indique que le droit inférieur ne peut pas décider, influencer quelque chose qui est au niveau supérieur.

Le droit supérieur pour nous communes ce sera le Canton, ce sera la Confédération. Pour en revenir à la réflexion de base, elle était de dire que nous faisons confiance à la politique de sécurité qui, pour rappel a été différente ces six dernières années, reprise depuis peu seulement. Nous faisons confiance à cette politique de sécurité, je rappelle que le droit supérieur c'est le Canton et la Confédération et que nous n'avons pas la possibilité d'influencer quoi que ce soit à ce niveau-là. Merci.

Fin de citation

Monsieur le Vice-Président Eric Vuissoz demande si l'interpellation est appuyée par 5 conseillers, il lui est répondu que cette interpellation a obtenu plus de 5 signatures. L'interpellation est donc renvoyée en Municipalité pour traitement. **Monsieur le 1^{er} Vice-Président Eric Vuissoz** repasse la parole à **Monsieur le Président**.

15. Propositions, questions

Monsieur le Conseiller communal Jean-René Marguet

Citation

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'aimerais revenir sur le préavis no. 20-13 du 2.11.2020 de Chf.3'800'000.- pour l'assainissement de l'extension du réseau d'eau de la Gittaz. Le parc éolien tourne maintenant depuis un peu plus d'une année et selon les communications municipales du 11 décembre 2023 au point 15, il est mentionné que des surcoûts sont à observer pour ce projet, que des négociations sont en cours avec les partenaires, la Commune et Romande Energie. Dès lors, mes questions sont les suivantes :

- Le préavis en question est-il bouclé ?
- Quels sont les surcoûts à ce stade ?
- Qui va prendre en charge ces surcoûts liés à la création du Parc et dans quelles proportions ?

Je vous remercie.

Fin de citation

Monsieur le Syndic Yvan Pahud

Citation

Monsieur le Président, chers collègues municipaux, chers membres du Conseil communal.

Merci à Monsieur Marguet pour sa question. Effectivement la Municipalité a communiqué le 13 décembre 2023 sur dépassement du préavis concernant l'assainissement du hameau de la Gittaz. Les travaux viennent de se terminer et nous sommes en train de recevoir les dernières factures. On vous donnera un rapport détaillé au prochain Conseil voir au conseil de décembre et dans tous les cas, dans le cadre de la Commission de Gestion, vous aurez le loisir et je vous invite à le faire, de contrôler le préavis concernant l'assainissement du hameau de la Gittaz, vous aurez l'entier des détails puisque celui-ci devrait se boucler cette année.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller communal Eric Jutzet-Bassi

Citation

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues, Les Conseils d'administration du LEB, de MBC et de Travys ont décidé d'approfondir l'étude d'un rapprochement entre leurs entités. Ce projet permettrait selon le site d'information du Canton de créer une entreprise de transport régionale forte dans le Nord Est Vaudois qui serait capable de répondre aux défis opérationnel, financier et réglementaire en constante évolution. Je souhaite ici attirer l'attention de la Municipalité sur ce projet pour qu'elle soit très attentive à ce que le service public soit préservé, que la desserte et l'offre pour notre Commune soient garantis même en cas de fusion. Notre activité dans notre région passe aussi par une offre de transport efficace desservant la Commune y compris les zones

excentrées. D'où ma question, est-ce que la Municipalité est bien associée à cette étude de fusion et, si oui, peut-elle nous faire part régulièrement de l'avancée des travaux ? Je vous remercie.

Fin de citation

Madame la Municipale Rachel Gueissaz

Citation

Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, chers collègues, je remercie le Conseiller Jutzet-Bassi pour sa question.

Nous avons eu l'Assemblée Générale de Travys vendredi dernier à Yverdon, et ces informations ont été données aux membres présents et également par voie publique. Une étude est en cours sur une fusion entre le LEB, le MCB et Travys pour des raisons essentiellement économiques au niveau du Canton. Nous ne participons pas directement à cette étude, qui est menée par la direction de Travys, mais nous avons été tenus informés de leurs démarches. Travys nous tiendra informés des évolutions de cette étude. Sachez toutefois que lors de l'Assemblée générale, la direction s'est engagée à garantir la pérennité du service public des transports de nos régions périphériques, voir même de pouvoir développer leur offre dans certaines régions notamment la Vallée de Joux. A l'heure actuelle, pas d'inquiétude pour vous, nous sommes au courant de ce qui se passe et allons continuer de suivre ceci pour la région de Sainte-Croix et tout faire pour ne pas perdre nos transports publics dans cette région.

Fin de citation

Madame la Conseillère Christelle Bietry

Citation

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Depuis la mise en place de l'extinction de l'éclairage public durant la nuit dans certaines rues de la Commune, de nombreux citoyens expriment un sentiment croissant d'insécurité. Plusieurs quartiers rapportent une recrudescence de comportements suspects, de vols et de déprédatation. Cette situation soulève une question essentielle : les économies réalisées justifient-elles les conséquences sur la sécurité et la qualité de vie des habitants ? Je pose donc à la Municipalité les questions sur les points suivants :

- Concernant un état des lieux, un comparatif a-t-il été réalisé entre les économies générées par l'extinction nocturne de l'éclairage public et les coûts induits par l'augmentation potentielle des actes de vandalisme, vols ou autres incivilités ?
- Avez-vous étudié d'autres alternatives : installation de lampes LED, option d'éclairer une lampe sur deux ou le recours à des lampes solaires comme celles installées vers la piscine ?
- Est-ce que vous envisagez de réévaluer votre politique d'éclairage nocturne à la lumière des préoccupations exprimées par la population ?

Madame la Municipale Nathalie Jaccard

Citation

Pour vous répondre de manière détaillée sur toutes vos questions, je suis un peu empruntée car je n'ai pas un gros dossier sous la main pour vous présenter. Les dernières dégradations ont eu lieu surtout dans des endroits qui sont éclairés toute la nuit aussi. Nous allons discuter, voir les petits calculs et on vous refera une communication à la prochaine séance du Conseil, ceci m'évitera de dire des choses qui ne seraient pas justes.

Fin de citation

Madame la Conseillère Christelle Bietry

Citation

Concernant la sécurité des piétons aux alentours du bâtiment de la Fiduciaire Calame, sise au Collège numéro deux. Actuellement aucun passage piéton n'est aménagé ni à l'avant ni à l'arrière de ce bâtiment, ce qui pose un problème pour les habitants des quartiers environnants : Le Petit-Montreux, les Anémones, etc. En effet pour traverser en toute légalité et sécurité, ils sont contraints d'aller jusqu'au MAS et de traverser aux feux ou

vers la Poste. Ce détour important n'est évidemment pas respecté, les gens traversent directement la chaussée, souvent sans regarder mettant ainsi leur sécurité en danger et en stressant un peu les conducteurs. Cette situation est d'autant plus préoccupante depuis les travaux de la Côte qui ont entraîné une énorme augmentation du trafic dans ce secteur, en rendant les traversées encore plus risquées.

J'aimerais savoir si vous avez eu déjà des retours là-dessus, si vous avez étudié la faisabilité de l'aménagement de deux passages piétons et si vous avez évalué l'impact du trafic actuel ?

Fin de citation

Madame la Municipale Rachel Gueissaz

Citation

Merci Monsieur le Président. Pour répondre de manière factuelle, il est clair que l'augmentation du trafic due aux travaux nous interpelle aussi parce que nous voyons bien que c'est compliqué. Je vous rappelle par contre que la décision de suppression ou d'ajout de passages piétons et a été une décision du Bureau de Prévention des Accidents (BPA), ceci bien avant que j'entre au Conseil communal. Plusieurs passages piétons ont été rayés par le BPA car ils n'étaient pas sécuritaires selon leurs études. Nous allons prendre votre interpellation en main et en discuter pour voir s'il y a une possibilité de faire une étude ou de réfléchir avec eux sur la possibilité de sécuriser ce quartier au niveau du passage piéton.

Fin de citation

Madame la Conseillère Christelle Bierry

Citation

J'aimerais savoir si vous avez remarqué que les escaliers qui relient la place située devant la boulangerie Vuissoz et le Temple présentent aujourd'hui un danger. Ils sont cassés, abîmés et je trouve que c'est quand même dangereux, ces escaliers étant souvent empruntés et je voulais savoir si des travaux ont été envisagés dans cette zone.

Fin de citation

Monsieur le Municipal Sylvain Fasola

Citation

Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nous avons connaissance de cette problématique au niveau du Temple. Nous avions déjà travaillé sur une solution qui puisse inclure une couverture de ces escaliers en cas de mauvais temps car c'est aussi une problématique que nous avons sur ce secteur-là, elle n'a pas encore été validée à ce jour mais elle est dans les dossiers que la Municipalité a en cours.

Fin de citation

Madame la Conseillère Christelle Bierry

Citation

Et voilà ma dernière question.

Je me rends maintenant souvent à la place de jeux avec ma petite-fille et me suis rendue compte que l'état des jeux est un peu mis à mal, ils datent, sont rouillés, ont eu des réparations « pansement » comme j'appelle, le bois est parfois abîmé et ont peu faire des échardes. Je voulais savoir s'il y avait une réflexion sur la mise aux normes des jeux ou refaire de nouveaux jeux pour nos enfants car c'est un parc qui est souvent utilisé par nos familles.

Fin de citation

Madame la Municipale Rachel Gueissaz

Citation

Je vous remercie également pour cette quatrième question. Nous sommes conscients de l'état de vétusté de certains jeux et les services sont en train d'étudier différentes possibilités pour pouvoir rendre ce parc beaucoup plus attractif et sécuritaire pour les enfants. D'autant plus, que nous avons maintenant installé les box-up avec les tables de ping-pong et l'idée est vraiment de faire de ce parc un lieu de repos et de plaisir

pour les familles. On vous tiendra donc aussi informés sans doute par voie de préavis selon les montants des travaux estimés mais en tous cas nos chefs de service sont en train de plancher sur la question.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Stéphane Flückiger

Citation

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Je sollicite une courte interruption pour vous parler à vous, Monsieur le Président et à Monsieur le Syndic.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Olivier Troyon

Citation

C'est une observation qui me pose une question que je vais transformer en postulat. Le groupe PLR/VL s'inquiète de l'avenir de la rue Centrale maintenant que le magasin Denner ainsi que la pharmacie ont changé d'endroit. Je pense que le rôle que la Commune pourrait apporter serait de ne pas laisser mourir cette rue. Ne serait-ce pas le moment opportun pour avoir une réflexion profonde du Centre allant de la Place du Marché à la rue Centrale en incluant bien entendu la Place du Pont. Deux places qui d'ailleurs ne le sont pas ou que très partiellement et une rue offrant de beaux atouts qui ne sont pas valorisés. Le commerce change, les habitudes des consommateurs et la population aussi. Nous parlons aujourd'hui de tourisme 4 saisons, d'organisation des sites d'activités, d'offre à étoffer et d'une professionnalisation des gestions des sociétés. Ne serait-ce pas également l'occasion de penser aussi aux besoins d'accueil, aux espaces de convivialité et aux envies de consommation des personnes de passage : produits locaux, du terroir, de l'artisanat, de souvenirs, etc. Bref, entamer une réflexion pour fidéliser la clientèle régionale et pourquoi pas pour donner l'envie à la clientèle de passage de rester un peu plus longtemps. Donc la question de mon postulat serait pour une réflexion profonde du centre de Sainte-Croix de la Place du Marché à la rue Centrale. Je vous remercie.

Fin de citation

Monsieur le Syndic Yvan Pahud

Citation

Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous partageons les préoccupations du Conseiller communal Troyon. Rappeler que la Municipalité, par le biais de la Commission de Promotion Economique et la SIC, organisons le 25 août prochain une séance d'information. Une démarche participative qui allie les commerçants, afin de connaître leurs besoins, leurs préoccupations et leur vision, pour la redynamisation du centre de Sainte-Croix. Nous devons répondre au postulat du Conseiller communal Steve Benoit pour la redynamisation du village et des commerces locaux. C'est clair que c'est une préoccupation de la Municipalité, et c'est pour cela que nous organisons cette séance d'information et nous avons besoin d'avoir un retour des commerçants pour qu'ils nous disent finalement de quoi ils ont besoin et quel appui nous pouvons donner de la part de la Municipalité. Je rappelle que ce n'est pas nous qui allons ouvrir un commerce ou le subventionner pour qu'il tienne. Nous pouvons donner le cadre et les conditions cadres pour maintenir des commerces au centre du village mais il faut le reconnaître nous avons peu de moyens d'action. J'ai participé à une séance dans le cadre de l'association des villes de l'arc jurassien qui ont mené toute une étude également concernant ces vitrines vides et je crois que toutes les villes et villages sont touchées par cet effet, même à Yverdon, on voit qu'il y a un exode des commerces de la ville plutôt en périphérie. Nous restons attentifs et c'est pour cela que nous avons mis en place cette séance en lien et en collaboration avec la société industrielle et commerciale pour essayer de trouver des solutions.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Steve Benoit

Citation

J'ai une question pour le Conseiller Olivier Troyon : je n'ai pas compris s'il s'agit d'un postulat ou d'une question. La question pour moi ne serait pas un problème mais par contre sous forme de postulat, il est

rappelé que normalement il doit être placé et inscrit à l'ordre du jour, ce qui n'a pas été fait mais volontiers pour rediscuter de cela au prochain Conseil. Cela appuierait effectivement le postulat pour le développement du centre du village.

Fin de citation

Monsieur le Syndic Yvan Pahud

Citation

Merci Monsieur le Président et chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Si cela peut convenir au Conseiller communal Troyon, il peut le faire sous la forme d'une interpellation et on pourra joindre la réponse à l'interpellation au postulat, cela veut dire que quand nous répondrons au postulat, nous pourrions répondre également à votre interpellation, ce serait un pack global, si je peux me permettre mais c'est seulement une proposition et vous êtes le maître de votre dépôt.

Fin de citation

Monsieur le Président demande si l'interpellation de **Monsieur le Conseiller Troyon** est soutenue par 5 personnes. Ce qui est le cas.

Monsieur le Conseiller Michaël Mollet

Citation

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux, chères et chers collègues, j'ai juste une petite question. Au Col des Etroits, vous avez réaménagé la carrière de chez Francioli et je trouve que cela devient très dangereux avec les camions. Serait-il possible de mettre des panneaux « Danger camions sortie et entrée ». Les manœuvres sur la route deviennent assez difficiles et dangereuses pour les automobilistes montant et descendant vu le trafic des poids lourds.

Fin de citation

Madame la Municipale Nathalie Jaccard remercie pour la remarque et va faire une réflexion également avec les services si c'est quelque chose de possible et d'envisageable et nous donnera une réponse au prochain Conseil.

Monsieur le Conseiller Michaël Mollet

Citation

J'ai encore une autre question concernant l'Ecole du Cirque, il y avait eu une interpellation de la Conseillère communale Varela en 2017 pour la sécurisation du passage de l'Ecole du Cirque. A l'heure actuelle, avec le nombre de véhicules qui passent, est-ce que vous allez mettre un passage à piétons, est-ce que vous allez sécuriser différemment, est-ce que vous allez mettre des barrières ou un panneau « attention enfants » comme dans les écoles ou est-ce que vous allez laisser ainsi ?

Fin de citation

Monsieur le Président mentionne que la réponse sera donnée au prochain Conseil.

Monsieur le Conseiller Michaël Mollet

Citation

J'ai une troisième question : le passage reliant de chez Monsieur Eric Vuissoz jusqu'au Garage Cuendet, est-il communal ou privé ?

Fin de citation

Monsieur le Municipal Lionel-Numa Pesenti répond qu'il s'agit d'un passage de droit privé.

Monsieur le Conseiller Michaël Mollet

Citation

J'ai une dernière question pour Monsieur le Municipal Fasola. Vous avez mis un article dans le journal concernant un poste à repourvoir pour le service conciergerie, pourquoi 18 mois en CDD ?

Fin de citation

Monsieur le Municipal Sylvain Fasola

Citation

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,
Merci pour votre question. Nous l'avons mis en CDD parce que pour l'instant nous menons une réflexion au sein de la Municipalité sur ce secteur des services communaux et préférons pour l'instant repouvoir à une absence sur ce secteur là en se laissant la projection future d'une éventuelle évolution du service d'entretien, conciergerie, etc.

Fin de citation

Monsieur le Président

Citation

La discussion n'étant plus demandée, je clos la discussion.

Après une année comme président du Conseil, je tiens à vous remercier pour votre collaboration et nos échanges cordiaux, généralement. Ce fut un plaisir de représenter le Conseil communal, même si ce n'est pas toujours facile d'être présent aux différents événements.

Merci au Bureau du Conseil pour l'excellente collaboration et un grand merci à Mary-Claire et Janique pour leurs aides et conseils. Merci à Susy, à qui je souhaite un bon rétablissement. Merci à Stéphane Champod pour ses conseils et son aide précieuse, même encore à 17h ce soir.

Au terme de ce Conseil, je prie les rapporteurs de venir signer leur rapport auprès de notre secrétaire.

Je vous remercie pour votre participation à ce Conseil.

Fin de citation

La séance est levée à 22h50.

Le président

Patrice Bez

La secrétaire



Mary-Claire André Mollet

